

---

**Mémoire en science politique[BR]- Travail écrit : "Le sport en Province de Liège : entre enjeux territoriaux et stratégiques. Étude de l'accueil des courses cyclistes professionnelles"[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture**

**Auteur :** Thiebaut, Samuel

**Promoteur(s) :** Grandjean, Geoffrey

**Faculté :** Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

**Diplôme :** Master en sciences politiques, orientation générale, à finalité spécialisée en administration publique

**Année académique :** 2019-2020

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/9988>

---

*Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---



FACULTÉ DE DROIT, DE SCIENCES POLITIQUES ET DE CRIMINOLOGIE  
**Département de Sciences Politiques**

---

**Le sport en Province de Liège : entre enjeux territoriaux et stratégiques. Étude de l'accueil des courses cyclistes professionnelles.**

**MÉMOIRE**

**THIEBAUT Samuel**

Travail de fin d'études présenté en vue de l'obtention du grade de Master en Sciences politiques, orientation générale, à finalité spécialisée en Administration publique.

Année académique 2019-2020

Promoteur :

Pr. Dr. Geoffrey GRANDJEAN

Comité de lecture :

Pr. Dr. Jean-Michel DE WAELE et Pr. Dr. Catherine FALLON



## Remerciements

Je tiens à remercier les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail de fin d'études, en particulier :

Le Professeur Grandjean de m'avoir permis de lier deux passions que sont le sport et la politique.

Les Professeurs Fallon et De Waele d'avoir pris le temps de lire ce travail et d'avoir fait partie du comité de lecture.

Madame Bigaré d'avoir coordonné la gestion administrative et de nous avoir fourni des informations précises malgré la distance et les circonstances.

L'ensemble des intervenants ainsi que leur équipe, qui, malgré les circonstances exceptionnelles ont pris de leur temps pour permettre à ce travail d'exister.

Merci à ma famille, belle-famille, amis et proches pour le soutien moral.

Enfin, merci à Zoé.

*« J'aime la bicyclette pour l'oubli qu'elle donne. J'ai beau marcher, je pense. A bicyclette je vais dans le vent, je ne pense plus, et rien n'est d'un aussi délicieux repos »*

(Émile ZOLA, *Les Annales politiques et littéraires* n° 681, 12 juillet 1896)



## Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
<b>PARTIE I : METHODOLOGIE.....</b>	<b>9</b>
1. LA QUESTION DE RECHERCHE .....	9
2. LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE .....	11
2.1. Le choix du sport cycliste comme objet d'étude .....	12
2.2. Le choix de la Province de Liège comme lieu d'étude.....	13
<b>PARTIE II : SPORT ET POLITIQUE .....</b>	<b>14</b>
1. LE SPORT EN TANT QUE POLITIQUE PUBLIQUE .....	14
2. LE SPORT, UN SUJET PEU ETUDIE EN SCIENCES POLITIQUES .....	15
3. LA POLITIQUE SPORTIVE EN PROVINCE DE LIEGE, ENTRE FLOU INSTITUTIONNEL ET RATIONALISATION DE L'OFFRE .....	17
3.1. Les principes de la politique sportive .....	17
3.2. Le cadre politique et institutionnel .....	18
3.3. De l'action des provinces et communes en matière de politique sportive.....	20
3.4. Le sport est-il l'enfant pauvre ? .....	23
<b>PARTIE III : LES COURSES CYCLISTES COMME RESSOURCES POLITIQUES .....</b>	<b>27</b>
1. L'EVENEMENTIEL SPORTIF .....	27
1.1. Qu'est-ce qu'un évènement sportif ? .....	27
1.2. Typologie des évènements sportifs.....	28
1.3. D'une logique d'outputs vers une logique d'outcomes .....	31
2. CADRE THEORIQUE : LES HERITAGES SPORTIFS AU SEIN DES INSTITUTIONS .....	32
3. HERITAGES POLITIQUES : ENTRE VISIBILITE ET TERRITORIALITE.....	36
3.1. Le Tour de France au travers de l'évolution des relations internationales .....	36
3.2. Redynamiser les territoires .....	38
3.3. La visibilité de la Province .....	40
4. UN RESEAU D'ACTEURS REDUIT ET COORDONNE.....	42
4.1. Des conventions entre Amaury Sport Organisation et la Province de Liège.....	43
5. DES CONNAISSANCES DIVERSIFIEES ET ASYMETRIQUES .....	47
6. INSTRUMENTALISER L'EMOTION.....	49
6.1. Un enjeu identitaire important .....	49
6.2. Une capacité à se relier à sa population .....	51
6.3. Une capacité personnelle d'investissement .....	52
6.4. Le retour de l'arrivée de Liège-Bastogne-Liège... à Liège.....	57
7. UN EFFET DE LEVIER POUR MULTIPLIER LES RETOMBEES .....	58
<b>PARTIE IV : VERS UNE PATRIMONIALISATION DES EVENEMENTS SPORTIFS ? .....</b>	<b>60</b>
1. LA PATRIMONIALISATION DES EVENEMENTS SPORTIFS .....	60
2. QUELLE UTILITE POUR LES TERRITOIRES ?.....	62
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>64</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>66</b>



## Introduction

Le Tour de France est l'évènement sportif annuel le plus important au monde<sup>1</sup>. Fort de douze à quinze millions de spectateurs jonchés aux bords des routes<sup>2</sup>, couvert par plusieurs centaines de journalistes dans 190 pays<sup>3</sup>, il est un rendez-vous incontournable de l'été sur les postes de télévision. Chaque année, des centaines de communes françaises rivalisent pour pouvoir accueillir le Tour de France sur leur territoire<sup>4</sup>. Beaucoup d'entre elles estiment que l'accueil de tels évènements sportifs internationaux représente une opportunité inouïe de bénéficier de retombées économiques et de mettre en valeur leur territoire<sup>5</sup>. Le cyclisme fait aujourd'hui partie intégrante de l'histoire de la Belgique. Il l'a façonnée à l'image de ses grands champions qui, comme Eddy Merckx, sont encore aujourd'hui le point de rencontre entre le pays et les populations mondiales<sup>6</sup>.

Néanmoins, le processus décisionnel et les relations de marchandage entre les différentes parties prenantes restent à ce jour peu étudiés. En effet, le rapport entre sciences politiques et sport est très peu questionné dans la littérature<sup>7</sup>. Face à ce constat, une réflexion concernant l'accueil de ces courses cyclistes est à faire. Ce travail s'intéresse à la manière dont la Province de Liège s'est positionnée historiquement dans l'accueil d'évènements sportifs internationaux et sur le marché cycliste.

Ce travail est divisé en quatre grandes parties. Dans un premier temps, la méthodologie composée pour ce travail sera dévoilée. Le rapport entre sciences politiques et sport sera ensuite questionné. Par la suite, il sera vu comment l'évènement sportif peut être une ressource pour les territoires, les acteurs politiques qui les composent et ses bénéficiaires. Le phénomène de

---

<sup>1</sup> FAGNONI Édith et CASTOLDI Léo, « De l'évènement sportif au sport business: le Tour de France », *Bulletin de l'association de géographes français*, Géographies, 2018, vol. 95, n° 1, p. 129.

<sup>2</sup> Site internet du Tour de France, « Les chiffres médias du Tour de France 2019 », disponible à l'adresse suivante : <https://www.letour.fr/fr/la-course/chiffres-medias> (consultée le 10 août 2020).

<sup>3</sup> PLIMFIN Edouard, « Le Tour de France 2018 en chiffres », *Le Monde*, 7 juillet 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://www.lemonde.fr/> (consultée le 3 août 2020).

<sup>4</sup> Entretien avec Katty FIRQUET, Liège, le 20 juin 2020.

<sup>5</sup> BARGET Éric et GOUGUET Jean-Jacques, *Évènements sportifs: impacts économique et social*, Bruxelles, De Boeck, 2010, 462 pages.

<sup>6</sup> Site internet de Wallonie Belgique Tourisme, « Nos Belges célèbres Eddy Merckx : "l'ogre de Tervuren" », disponible à l'adresse suivante : <https://walloniebelgiquetourisme.be/> (consultée le 27 juillet 2020).

<sup>7</sup> GIFT Thomas et MINER Andrew, « 'DROPPING THE BALL': The Understudied Nexus of Sports and Politics », *World Affairs*, 2017, vol. 180, n° 1, pp. 127-161.



patrimonialisation sera par ailleurs introduit. Enfin, une conclusion brève viendra achever ce travail.

Cette démarche est guidée par la question suivante : « De quelle manière les courses cyclistes professionnelles participent, depuis 2010, aux développements des territoires locaux en Province de Liège ? ». Dans la partie suivante, la question de recherche est précisée, de même que la démarche méthodologique.

Ce travail représente la synthèse d'une recherche menée durant l'année académique 2019-2020. Il s'inscrit dans un contexte particulier lié à la crise du covid-19. Il se pourrait que certaines réponses émises soient biaisées par cette période extraordinaire. Il convient donc d'aborder ce travail avec un certain recul et une certaine parcimonie.

# Partie I : Méthodologie

## 1. La question de recherche

Cette section présente la méthodologie utilisée dans ce travail de fin d'études. Celle-ci est de nature qualitative, ce qui correspond à comprendre « les expériences et les pratiques des acteurs en veillant à les contextualiser »<sup>8</sup>. L'étude qualitative cherche à mettre en perspective les réalités de la vie quotidienne des acteurs de terrain touchant au domaine du sport en les confrontant à la théorie. Ces réalités sont mouvantes et construites<sup>9</sup>.

Comme précisé ci-dessus, la question de recherche qui pilote ce travail de fin d'études est la suivante : « De quelle manière les courses cyclistes professionnelles participent, depuis 2010, aux développements des territoires locaux en Province de Liège ? ».

Par « manière de participer au développement », il est entendu la capacité des courses cyclistes à être des ressources à la fois pour les territoires mais également pour les personnes. Par ressources territoriales il est entendu « les caractéristiques des territoires qui permettent d'y attirer des flux de revenus »<sup>10</sup>.

Les « courses cyclistes professionnelles » sont les courses catégorisées World Tour, Pro Series et Catégorie 1 par l'*Union cycliste internationale* (U.C.I), la fédération du cyclisme internationale qui gouverne et fixe les règles<sup>11</sup>. La nature territoriale des courses cyclistes détermine l'espace dans lequel elles ont lieu. A ces fins, une recherche systématique des courses ayant pris place sur l'ensemble du territoire de la Province de Liège, depuis 2010, a été faite sur une base de données statistiques de courses cyclistes<sup>12</sup>. Les courses étudiées sont donc les suivantes : *Le Tour de France*, *Liège-Bastogne-Liège*, *la Flèche-Wallonne*, *le Baloise Belgium Tour*, *le BinckBank Tour*, *le VOO-Tour de Wallonie* et *le Ster ZLM Elektrotoer*. Les courses

---

<sup>8</sup> GRANDJEAN Geoffrey, « Guide de la rédaction du mémoire », *Université de Liège, Département de Science Politique*, 2014, p. 60.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> HALLEUX Jean-Marie et al., « Le redéploiement économique de la Wallonie face à la diversité de ses territoires », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2019, vol. 37, n° 2442-2443, pp. 5-118.

<sup>11</sup> Site web de l'UCI, « calendrier route 2020 », disponible à l'adresse suivante : <https://www.uci.org/fr/route/calendrier> (consultée le 12 août 2020).

<sup>12</sup> Site web « Procylingstats.com », disponible à l'adresse suivante : <https://www.procylingstats.com/> (consultée le 11 août 2020)

non professionnelles telles que le Tour de la Province de Liège ne sont pas étudiées dans ce Mémoire.

La « Province de Liège » est une entité déconcentrée de la Région wallonne. Elle est sous la tutelle de cette dernière, met en œuvre les volontés politiques des autres niveaux de pouvoir, mais possède un champ de possibilités dans différents domaines au nom de l'autonomie provinciale<sup>13</sup>. Un grand nombre de courses ont eu lieu sur son territoire aux cours des dix dernières années, ce qui permet une recherche complète et pertinente au vu de la thématique étudiée.

De plus, la Province se positionne comme un acteur de la politique sportive et représente donc une particularité intéressante à étudier. Pour des raisons de faisabilité, la recherche a été conduite dans les communes ayant été villes-étapes d'au moins deux courses cyclistes professionnelles au cours des dix dernières années (depuis 2010) dont au moins un événement sportif majeur à savoir, le Tour de France, Liège-Bastogne-Liège ou la Flèche Wallonne. Elles sont au nombre de six : Ans, Huy, Liège, Seraing, Verviers et Wanze. Ce choix s'explique par la volonté d'avoir un aspect comparatif en termes d'instrumentation entre les différentes communes et entre les différentes courses. Il englobe à la fois les départs de courses ainsi que les arrivées. Cela permet également de réaliser une étude complète au regard des héritages utilisés et de ne pas mobiliser un échantillon de recherche, ce qui pourrait conduire à des résultats incomplets. Ce choix méthodologique présente pourtant un certain biais. En étudiant un territoire provincial donné, il est étudié une réalité provinciale donnée. De cette manière, il est difficile de pouvoir monter en généralité en se basant sur cette seule recherche.

Enfin, par « développement des territoires locaux », il est entendu ici les territoires concernés par la recherche, à savoir les communes de la Province de Liège et cette dernière. Il est étudié la manière dont l'évènement sportif cycliste peut générer des effets positifs sur le territoire et sur les personnes. Les communes sélectionnées en Province de Liège présentent des caractères à la fois spécifiques et parfois semblables.

En résumé, l'objectif poursuivi par la question de recherche est de comprendre si les courses cyclistes en Province de Liège constituent un développement pour le territoire et les personnes.

---

<sup>13</sup> BEHRENDT Christian et *al.*, « Étude sur les hypothèses d'avenir des provinces wallonnes », *Association des Provinces Wallonnes (APW)*, 2018, p. 23.

## 2. La démarche méthodologique

Cette recherche permet d'approcher le sport et les politiques publiques sur deux points : l'évènementiel sportif, d'une part, et de manière plus large les politiques sportives communales et provinciales, d'autre part. Afin de répondre à la question de recherche, il a été entrepris une démarche en deux temps.

Tout d'abord, une revue de la littérature et des différents aspects théoriques liés au monde sportif a été faite. Elle se compose d'une série d'articles de revues scientifiques, de documents officiels et de documents émanant des organisations sportives. Dans un second temps, huit entretiens semi-directifs ont été conduits auprès d'acteurs de terrain concernés par le domaine sportif. Le caractère « semi-directif » des entretiens permet à l'acteur d'avoir le champ libre en matière de réponses données, en étant toutefois conditionné par un guide d'entretien<sup>14</sup>. Ces acteurs ont été sélectionnés sur base de la proximité qu'ils exercent vis-à-vis de la politique sportive et des événements sportifs. Une parité stricte a été observée dans la conduite des entretiens. Une moitié des acteurs sont des élus locaux ou provinciaux alors que l'autre moitié sont membres d'une administration. Ce choix est motivé par la volonté d'avoir une approche centrée sur le processus décisionnel dans un schéma politico-administratif, c'est-à-dire une approche où l'analyse des politiques publiques<sup>15</sup> est au centre. Malgré les conditions relatives à la crise sanitaire du covid-19, l'ensemble des entretiens a été mené de manière présentielle. Il s'agit là d'une volonté de l'auteur. Les développements présentés par les acteurs ont une certaine constance et la réalisation d'entretiens supplémentaires n'aurait pas constitué une plus-value fondamentale à ce travail. En effet, le taux de saturation dans les réponses des intervenants était atteint. Les acteurs de terrain interrogés sont donc les suivants :

- 1) Province de Liège – Directeur faisant fonction - Service des sports : Monsieur Giovanni BOZZI, le 6 février 2020 à Liège,
- 2) Province de Liège – Députée provinciale en charge des sports : Madame Katty FIRQUET, le 22 juin 2020 à Liège,

---

<sup>14</sup> GRANDJEAN Geoffrey, « Guide de la rédaction du mémoire », *op.cit.*, p. 72.

<sup>15</sup> KÜBLER Daniel et DE MAILLARD Jacques, *Analyser les politiques publiques*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2009, 221 pages.

- 3) Ville de Seraing - Échevin des sports : Monsieur Philippe GROSJEAN, le 24 juin 2020 à Seraing,
- 4) Ville de Huy – Bourgmestre : Monsieur Christophe COLLIGNON, le 1<sup>er</sup> juillet 2020 à Huy,
- 5) Ville de Verviers – Service des sports : Monsieur Elvio RIGUTTO, le 3 juillet 2020 à Verviers,
- 6) Commune de Ans – Directeur de la Régie AnsSports : Monsieur Philippe REMMO, le 7 juillet 2020 à Ans,
- 7) Ville de Liège – Coordinateur auprès de Liège Sport : Monsieur Alain JACQUES, le 7 juillet 2020 à Liège,
- 8) Ville de Wanze – Bourgmestre : Monsieur Christophe LACROIX, le 13 juillet 2020 à Wanze

La retranscription de l'ensemble des interviews est disponible dans les annexes.

### 2.1. Le choix du sport cycliste comme objet d'étude

Le sport cycliste est ici étudié car, contrairement à d'autres disciplines, il présente des spécificités qui sont de trois ordres :

*Primo*, le sport cycliste est l'un des seuls, si ce n'est le seul sport au monde à jouir d'une gratuité complète et d'un accès pour tous. Le sport cycliste ne semble pas non plus souffrir des mêmes maux que le football par exemple. Ce dernier présente une importante composante d'hooligans ce qui nécessite de grandes dépenses en sécurité et en police, là où le cyclisme est moins conflictuel<sup>16</sup>.

*Deuzio*, le sport cycliste profite d'une importante couverture médiatique sur un très grand nombre de courses professionnelles. En Belgique, l'intégralité des courses cyclistes professionnelles bénéficie d'une retransmission télévisée<sup>17</sup> prolongeant « le côté populaire et sportif »<sup>18</sup>. Cette médiatisation est très importante dans un sport où le traitement de l'image

---

<sup>16</sup> Entretien avec Christophe LACROIX, Wanze, le 13 juillet 2020.

<sup>17</sup> VAN REETH Daam, « Road cycling TV viewing report 2019 », *KU Leuven, faculty of economics & business*, 2020, pp. 30-44.

<sup>18</sup> Entretien avec Alain JACQUES, Liège, le 7 juillet 2020.

prime parfois sur l'aspect sportif en présentant des rubriques culturelles concernant le patrimoine ou le paysage, par exemple<sup>19</sup>.

*Tertio*, cette égalité dans l'accès au sport se traduit également dans les structures organisatrices. En effet, le cyclisme se caractérise par une absence d'infrastructures nécessaires à son organisation comme il le faudrait, par exemple, pour une compétition de natation. Cette caractéristique profite aux communes, qui possèdent des infrastructures plus réduites, de pouvoir également accéder à ce marché<sup>20</sup>.

## 2.2. Le choix de la Province de Liège comme lieu d'étude

Cette recherche étudie les courses cyclistes en Province de Liège. Ce choix est motivé par deux perspectives. La première est qu'historiquement la Province de Liège et le sport cycliste sont liés par un passé commun constitué par des épreuves phares que sont Liège-Bastogne-Liège et la Flèche Wallonne<sup>21</sup>. Il s'agit d'un territoire fertile en termes d'organisation de courses et les autorités locales sont intrinsèquement liées à la bonne mise en œuvre de ces événements<sup>22</sup>.

La seconde est relative à la proximité affective et symbolique que représente le cyclisme et la Province de Liège pour l'auteur. En effet, ce travail naît d'une passion profonde et sincère pour le sport cycliste et sans doute d'une manifestation tenue au mois de mai 2006 à Seraing. Il s'agissait, en effet, du départ du Tour d'Italie en Belgique, en Province de Liège.

---

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> BULL Chris et LOVELL Jane, « The Impact of Hosting Major Sporting Events on Local Residents: an Analysis of the Views and Perceptions of Canterbury Residents in Relation to the *Tour de France 2007* », *Journal of Sport & Tourism*, 2007, vol. 12, n° 3-4, p. 236.

<sup>21</sup> Entretien avec Christophe LACROIX, Wanze, le 13 juillet 2020.

<sup>22</sup> Entretien avec Katty FIRQUET, Liège, le 22 juin 2020.

## Partie II : Sport et politique

Après avoir fait l'étendue de la méthodologie, les différents éléments nécessaires à la compréhension de ce travail de fin d'études sont présentés. Dans un premier temps, cette section introduit le sport en tant que politique publique et ensuite la particularité que représente l'étude du sport en sciences politiques.

Selon Bretin et Caritey, « le sport semble objectivement relever du politique. Il apparait comme un lieu implicite ou illégitime du politique : un autre lieu du politique »<sup>23</sup>.

Le sport, comme pratique physique, et la politique, comme étant le mode de décision publique, sont en effet liés par l'histoire des relations internationales<sup>24</sup>. Parfois vu comme un symbole de la dimension autoritaire d'un pays, la pratique sportive a également permis le façonnement de rapports diplomatiques et d'espaces de concertations entre nations. Dans d'autres considérations plus nationales, le sport est aussi un lieu de rivalités et de clivages entre les peuples<sup>25</sup>.

### *1. Le sport en tant que politique publique*

Le sport se définit comme une « activité physique, individuelle ou collective, pratiquée à des fins de loisir ou de compétition nécessitant ou ayant un effet d'entraînement cardio vasculaire ou musculaire, encadrée par un certain nombre de règles définies par une autorité et pour laquelle une habileté motrice est déterminante pour le résultat obtenu »<sup>26</sup>.

Les règles qui encadrent le sport sont des institutions, c'est-à-dire « les règles, formelles et informelles qui contraignent l'activité des acteurs sociaux »<sup>27</sup>. Ces dernières varient en fonction de l'autorité politique qui met à l'agenda la politique du sport. Cela témoigne également de faits

---

<sup>23</sup> BRETIN Karen et CARITEY Benoît, « Les morales sportives ont-elles un fondement politique ? », in CARITEY Benoît et WOLIKOW Serge (dir.), *Les autres lieux du politique*, Territoires contemporains, Centre Georges Chevrier, Université de Bourgogne, p. 1.

<sup>24</sup> WAHL Alfred, « Sport et politique, toute une histoire ! », *Outre-Terre*, 2004, vol. 8, n° 3, pp. 13-20.

<sup>25</sup> FAVERO Jean-Pierre, « Le duel cycliste Bartali Coppi, instrumentalisation politique ou la nouvelle image de l'Italie d'après-guerre ? », *Sciences sociales et sport*, 2018, vol. 12, n° 2, pp. 151-180.

<sup>26</sup> 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> du Décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française (M.B. du 7 octobre 2019)

<sup>27</sup> KÜBLER Daniel et DE MAILLARD Jacques, *Analyser les politiques publiques*, op.cit., p. 218.

sociaux divers en fonction de l'utilité associée<sup>28</sup>. Ces réalités influent sur la priorisation que font les communes dans les politiques qu'elles adoptent. L'évolution dans la pratique du sport conduit finalement à démontrer que « les pratiques physiques et sportives finissent par excéder les limites du champ dans lequel elles ont initialement émergé [...] invitant à questionner les relations d'interpénétration entre ces pratiques et les secteurs nouvellement investis »<sup>29</sup>.

Enfin, une politique publique se définit comme un « programme d'action, en principe cohérent, propre à une ou plusieurs autorités publiques ou gouvernementales »<sup>30</sup>. Ce travail s'intéresse donc aux programmes d'action propres à la Province de Liège et ses communes en matière de sport et d'évènements sportifs.

## *2. Le sport, un sujet peu étudié en sciences politiques*

Malgré une très grande recherche dans les domaines des sciences sociales et économiques, le sport reste très peu étudié sous l'angle des sciences politiques<sup>31</sup>. Un Mémoire en sciences politiques étudie « la question du pouvoir et la question de l'organisation des sociétés, dans le temps et dans les espaces »<sup>32</sup>.

Le sport est caractérisé par une « politique de l'apolitisme », selon laquelle il faudrait « masquer les enjeux politiques du sport pour lui garantir, contre vents et marées médiatiques, ce vernis de pureté que ses promoteurs veulent lui y associer »<sup>33</sup>. Les acteurs du monde sportif ont eux-mêmes tendance à occulter les liens profonds entre sport et politique<sup>34</sup>. GIFT et MINER évoquent cinq arguments qui justifieraient le manque de recherche dans l'étude du sport en sciences politiques<sup>35</sup>.

---

<sup>28</sup> CHAIX Pierre et CHAVINIER-RELA Sabine, « Évolution de la demande sociale de sport et remise en cause de la compétition », *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2015, vol. LIV, n° 3, pp. 85-97.

<sup>29</sup> FERREZ Sylvain et SOLINI Laurent, « De la réciproque des relations ? », *Sciences sociales et sport*, 2017, vol. 10, n°1, p. 14.

<sup>30</sup> KÜBLER Daniel et DE MAILLARD Jacques, *Analyser les politiques publiques*, *op.cit.*, p. 219.

<sup>31</sup> GIFT Thomas et MINER Andrew, « 'DROPPING THE BALL': The Understudied Nexus of Sports and Politics », *op.cit.*, pp. 127-161.

<sup>32</sup> GRANDJEAN Geoffrey, « Guide de la rédaction du Mémoire », *op.cit.*, p.8.

<sup>33</sup> KOEBEL Michel, « Le sport, enjeu identitaire dans l'espace politique local », *Savoir/agir*, Editions du Croquant, 2011, p. 39.

<sup>34</sup> GASPARINI William et KOEBEL Michel, « Pratiques et organisations sportives : pour un comparatisme réflexif », *Sciences sociales et sport*, 2015, vol. 1, n° 8, p. 17.

<sup>35</sup> GIFT Thomas et MINER Andrew, « 'DROPPING THE BALL': The Understudied Nexus of Sports and Politics », *op.cit.*, pp. 136-144.



Premièrement, le sport serait un sujet qui manque de « sérieux » par rapport à d'autres sujets régulièrement étudiés comme les régimes politiques ou l'étude de la guerre<sup>36</sup>. Les logiques liées au plaisir et au loisir échapperaient à la conception de l'analyse des politiques publiques, qui cherchent avant tout à étudier des sujets dans l'urgence et à comprendre des faits de société qui posent problème et auxquels il est cherché des solutions<sup>37</sup>.

En outre, le manque de profondeur dans les recherches ainsi que l'absence de fondements théoriques décourageraient les chercheurs à se lancer dans l'étude des phénomènes politiques par le prisme du sport. Il existe peu d'études systémiques tant en données qualitatives que quantitatives<sup>38</sup>.

Aussi, existe-t-il un présupposé selon lequel le sport serait uniquement dicté par l'irrationnel et par les passions. Le comportement d'un supporter serait induit par celui de ses parents. L'étude de tels phénomènes serait alors impalpable car jugés irrationnels. Selon les auteurs, si le phénomène est vérifiable, il est toutefois comparable à une des thématiques les plus étudiées en sciences politiques, les comportements électoraux. Les mécanismes relatifs aux partisans sont les mêmes que ceux du supportérisme<sup>39</sup>.

De plus, l'étude du sport en sciences politiques serait un sujet thématique alors que d'autres sujets seraient plus transversaux. L'environnement ou la sécurité sociale, par exemple, répondent à des questions de société plus globales. Toutefois, le sport est un liant entre les différentes conditions socio-économiques et représente donc aussi un sujet de société<sup>40</sup>. BAYEUX ajoute que la politique sportive est également transversale car elle touche à d'autres rubriques que sont, par exemple, le social, la culture ou encore la santé<sup>41</sup>.

Enfin, dans un dernier argument plus ethnocentré, les auteurs expliquent que l'étude du sport en sciences politiques serait biaisée par la vision américaine du sport qui serait différente de

---

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 136.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 136.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 137.

<sup>39</sup> *Ibid.*, pp. 137-138.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 138

<sup>41</sup> BAYEUX Patrick, *Le sport et les collectivités territoriales*, Paris, Presses universitaires de France, 2013, p. 127.

celle dans le reste du monde. Cela réduirait la perspective d'étudier ces phénomènes de manière comparée ou en termes de relations internationales<sup>42</sup>.

Face à constat, ce travail cherche à apporter sa pierre à l'édifice en proposant une étude d'un phénomène sportif à travers le prisme des sciences politiques. La prochaine section est consacrée à la politique sportive en Province de Liège.

### *3. La politique sportive en Province de Liège, entre flou institutionnel et rationalisation de l'offre*

#### *3.1. Les principes de la politique sportive*

La politique sportive englobe toutes les réalités sportives qui ont lieu sur un territoire<sup>43</sup>. Cette politique sportive repose sur trois piliers. Les équipements, la pratique et les événements<sup>44</sup>.

D'abord, les équipements sportifs sont le lieu et le moyen de la pratique des sports. Il s'agit d'infrastructures tangibles comme des halls omnisports ou des pistes d'athlétisme ou bien des équipements *sensu strictu* comme des filets de basket ou des raquettes de tennis<sup>45</sup>.

Ensuite, la pratique, quant à elle, constitue la manière de faire du sport. Il existe une différence entre les orientations données au sport, par exemple, le sport de haut niveau, la mise ou remise en forme ou bien encore l'apprentissage de la coordination du corps et de la mobilité pour les enfants<sup>46</sup>.

Enfin, l'évènement sportif représente le sport sous sa forme temporelle. Quand les pratiquants vont-ils s'affronter ? Les pratiquants du sport s'affrontent sous forme de compétition<sup>47</sup>.

---

<sup>42</sup> GIFT Thomas et MINER Andrew, « 'DROPPING THE BALL': The Understudied Nexus of Sports and Politics », *op.cit.*, p. 137.

<sup>43</sup> JACCARD Émilie, BAYLE Emmanuel et LANGENBACH Marc, « La gouvernance des stations de montagne et leurs politiques sportive et touristique : Les enseignements du cas de Villars-sur-Ollon », *Gestion et management public*, 2016, vol. 5, n° 1, pp. 87-105.

<sup>44</sup> *Ibid.*

<sup>45</sup> BAYEUX Patrick, *Le sport et les collectivités territoriales*, *op.cit.*, p. 63.

<sup>46</sup> *Ibid.*, pp. 31-32.

<sup>47</sup> *Ibid.*, pp. 31-32.

L'évènement sportif n'est donc qu'un pan de la politique sportive. Ces piliers peuvent être considérés comme étant des éléments de lieu, de manière et de temps. Le sport peut se résumer à cette question : Où le sport est-il pratiqué ? Comment est-il pratiqué ? Quand est-il pratiqué ?

Adossée à ces éléments, la politique sportive est conduite selon les réalités du terrain et les moyens mis en avant. Elle est à la fois sectorielle et transversale<sup>48</sup>. Elle touche un domaine en particulier qui est celui du sport mais en cherchant à le mettre en lien avec d'autres secteurs comme l'enseignement<sup>49</sup>, la jeunesse<sup>50</sup> ou encore la santé<sup>51</sup>.

Les politiques sportives sont généralement fixées dans des grandes orientations par une région ou un département et mises en œuvre selon des orientations différentes en fonction des convictions associées<sup>52</sup>. Ces dernières permettent l'émergence de deux idéologies de la politique sportive, opposées bien que complémentaires<sup>53</sup>. Certains défendent que le sport devrait être accessible au plus grand nombre et défendent alors le sport pour tous. D'autres pensent que la politique sportive doit favoriser l'émergence d'une élite sportive qui serait vecteur de réussite sociale et financière. En Belgique, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'oriente vers la première conception alors que la Communauté flamande favorise la seconde<sup>54</sup>.

### 3.2. Le cadre politique et institutionnel

En Belgique, le sport est une compétence fédéralisée depuis la première réforme de l'État. Il a depuis longtemps échappé au giron fédéral mais reste fortement dépendant du système politique par les mécanismes de subventionnement<sup>55</sup>. Il y existe des différences fondamentales entre les orientations flamandes et francophones que ce soit au niveau du financement ou des

---

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>49</sup> Entretien avec Philippe GROSJEAN, Seraing, le 22 juin 2020.

<sup>50</sup> Entretien avec Elvio RIGUTTO, Verviers, le 3 juillet 2020.

<sup>51</sup> Entretien avec Katty FIRQUET, Liège, le 20 juin 2020.

<sup>52</sup> THIBAUT Anouck, « Les politiques du sport dans la Belgique fédérale », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2000, vol. 1683, n°18, pp. 1-45.

<sup>53</sup> DEFOSSE Jérôme, « Le projet de Centre de formation pour sportifs de haut niveau (CFSHN) », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2017, vol. 2352, n° 27, pp. 5-38.

<sup>54</sup> THIBAUT Anouck, « Les politiques du sport dans la Belgique fédérale », *op.cit.*, pp. 18-30.

<sup>55</sup> ZINTZ Thierry et WINAND Mathieu, « Les fédérations sportives », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2013, vol. 2179, n° 14, p. 5.

priorisations en termes de politiques<sup>56</sup>. De plus, le sport est une compétence éclatée entre les différentes entités fédérées francophones.

D'une part, la Fédération Wallonie-Bruxelles est compétente en matière de politique sportive que l'Administration générale du sport (ADEPS) met en œuvre. Il s'agit pour elle de « promouvoir, d'organiser, d'encourager et d'encadrer des activités physiques et sportives auprès de la population francophone de Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale »<sup>57</sup>.

D'autre part, en vertu de l'article 138 de la Constitution, la Région wallonne est compétente en matière d'infrastructures sportives depuis 1994. Cette compétence est mise en œuvre par le Service Public Wallonie Infrastructures, dans la branche dédiée « Infraspports ». Cette dernière a pour mission d'« octroyer des subsides aux clubs et pouvoirs locaux pour la construction, la rénovation ou l'acquisition d'infrastructures sportives [...] d'octroyer des subsides aux clubs et pouvoirs locaux pour l'achat d'équipement sportif et de gros matériel d'entretien ainsi que d'octroyer des subsides pour l'organisation de manifestations sportives »<sup>58</sup>. La Région wallonne est donc compétente pour toutes les infrastructures sportives sur son territoire y compris leur financement ainsi que pour le financement de certaines manifestations sportives.

En résumé, la Fédération Wallonie-Bruxelles est compétente pour la pratique et les événements alors que la Région wallonne investit les équipements et également les événements.

Si jusqu'à la législature 2014-2018 les compétences étaient liées dans les portefeuilles ministériels<sup>59</sup>, elles sont désormais séparées dans des portefeuilles différents. Identifié par les différents parlementaires intervenants dans le débat sportif, ce problème crée un enchevêtrement des compétences ainsi qu'une ambiguïté dans la manière dont la politique doit être menée et par quelle institution<sup>60</sup>.

---

<sup>56</sup> SCHEERDER Jeroen, ZINTZ Thierry, et DELHEYE Pascal, « The organisation of sports in Belgium. Between public, economic and social profit » in SOBRY Claude (dir.), *Sports governance in the world: a sociohistoric approach. The organization of sport in Europe: a patch-work of institutions, with few shared points*, Paris, Le Manuscrit, 2011, pp. 84-113.

<sup>57</sup> Site de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « L'ADEPS c'est... », disponible à l'adresse suivante : <http://www.sport-adeps.be/> consultée le 11 août 2020).

<sup>58</sup> Site du SPW Infrastructures de la Région wallonne, « Infraspports », disponible à l'adresse suivante : <https://infrastructures.wallonie.be/pouvoirs-locaux/subsides/infraspports.html> (consultée le 11 août 2020).

<sup>59</sup> DEFOSSE Jérôme, « Le projet de Centre de formation pour sportifs de haut niveau (CFSHN) », *op.cit.*, p. 10.

<sup>60</sup> Compte rendu intégral de la commission spéciale chargée de contrôler l'action du Gouvernement wallon dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, Parlement wallon, mardi 19 mai 2020, doc. n°117 (2019-2020), p. 77.

Étant donné ces éléments, la Province de Liège et ses communes ont investi un principe maître qui reste celui de la subsidiarité. L'entité politique la plus apte à gérer la compétence est celle qui est la plus proche du problème<sup>61</sup>. Dans le cas des politiques sportives, une prise en charge forte de la part des communes est observée. Il existe donc une différence fondamentale entre les différentes politiques sportives communales en fonction de l'importance accordée ou non à ce champ de politiques.

### 3.3. De l'action des provinces et communes en matière de politique sportive

L'action des provinces et communes en matière de sport trouve son fondement dans l'intérêt communal et provincial qui les caractérisent. Ensuite, les pouvoirs locaux, en raison de leur autonomie constitutive, sont également au pilotage des politiques publiques en matière de sport. Ils sont à même de gérer et de coordonner l'action sportive selon les moyens et les formes qu'ils souhaitent. La Province de Liège s'oriente et se veut être une province « sportive »<sup>62</sup> par rapport à d'autres provinces qui consacrent leur offre à d'autres services comme les handicaps pour la Province du Hainaut<sup>63</sup> ou la culture pour la Province de Namur<sup>64</sup>. A titre d'exemple, les budgets provinciaux liégeois en matière sportive sont les plus élevés, par habitant, en Région wallonne<sup>65</sup>, en ce compris les événements sportifs<sup>66</sup>.

La politique sportive est donc une réalité locale. Cette dernière s'explique par plusieurs facteurs. Initialement, le sport est une composante de l'identification au territoire<sup>67</sup>. Les clubs représentent une commune, une région ou un pays, les pratiquants se reconnaissent comme faisant partie d'un collectif. Le sport est également une réalité locale car des facteurs socio-historiques expliquent la pratique d'un sport plutôt qu'un autre dans certaines régions<sup>68</sup>. A titre d'exemple, le cyclisme reste un sport fort ancré dans les pays traditionnellement à majorité catholique<sup>69</sup>.

---

<sup>61</sup> BAYEUX Patrick, « L'intercommunalité sportive, moteur d'une nouvelle gouvernance sportive locale ? » In. AUGUSTIN Jean-Pierre (coord.), *Territoires et pratiques sportives*, Sud-Ouest européen, tome 13, 2002, pp. 85-94.

<sup>62</sup> Entretien avec Giovanni BOZZI, Liège, le 6 février 2020.

<sup>63</sup> Entretien avec Katty FIRQUET, Liège, le 20 juin 2020.

<sup>64</sup> Entretien avec Giovanni BOZZI, Liège, le 6 février 2020.

<sup>65</sup> BEHRENDT Christian et al., « Étude sur les hypothèses d'avenir des provinces wallonnes », *op.cit.*, p. 135

<sup>66</sup> Entretien avec Katty FIRQUET, Liège, le 20 juin 2020.

<sup>67</sup> KOEBEL Michel, « Le sport, enjeu identitaire dans l'espace politique local », *op.cit.*, pp. 39-47.

<sup>68</sup> FUMEY Gilles, « Le Tour de France ou le vélo géographique », *Annales de géographie*, 2006, vol. 650, n° 4, p. 405.

<sup>69</sup> *Ibid.*

De plus, la politique du sport en Province de Liège se caractérise par un héritage issu de la scission des anciennes communes<sup>70</sup>. Cet héritage se manifeste aussi bien dans la division des territoires en tant que pôles sportifs<sup>72</sup> que dans la diversité des organismes qui les gèrent<sup>73</sup>. A Seraing, les pôles qui sont issus des anciennes fusions de communes sont significativement observés. La commune travaille en ce sens à fédérer les sections communales autour de deux ou trois projets. La section de Jemeppe, par exemple, développe un pôle ballon alors que la section de Seraing se dédie plus aux pratiques individuelles<sup>74</sup>. A Liège, la structuration est également issue des anciennes entités communales. La gestion du sport se fait par trois ABSL distinctes qui sont historiquement gestionnaires des différentes infrastructures<sup>75</sup>. Il en est de même à Verviers, où les formes de gouvernance du sport sont multiples et entraînent des complications dans l'efficacité et la lisibilité de la politique communale<sup>76</sup>. A Ans, par contre, il y a une tendance à la centralisation des infrastructures sportives avec la construction d'une nouvelle piscine communale au centre d'un pôle sportif dédié à différentes activités comme le tennis de table, le tennis ou le football<sup>77</sup>.

Les politiques du sport échappent aux conceptions traditionnelles du territoire. Les réalités sont différentes en fonction du territoire qu'il soit urbain ou rural. Celles-ci peuvent être multipliées dans des échelles d'espace très divers qui vont d'un équipement sportif particulier à une conception interfédérale de la politique sportive<sup>78</sup>. Ces espaces nouvellement investis interrogent quelle entité est la plus apte à gérer le sport<sup>79</sup>.

Cela crée par conséquent une asymétrie dans l'offre sportive bien que des tentatives de rationalisation de celle-ci soient en cours<sup>80</sup>. Dans cette logique qui sous-tend une rationalisation effective des infrastructures sportives, le concept mis en avant est la supracommunalité. La volonté du Ministre des Infrastructures sportives wallonnes, Jean-Luc CRUCKE, est de

---

<sup>70</sup> Entretien avec Alain JACQUES, Liège, le 7 juillet 2020.

<sup>71</sup> Entretien avec Philippe REMMO, Ans, le 7 juillet 2020.

<sup>72</sup> Entretien avec Philippe GROSJEAN, Seraing, le 22 juin 2020.

<sup>73</sup> Entretien avec Alain JACQUES, Liège, le 7 juillet 2020.

<sup>74</sup> Entretien avec Philippe GROSJEAN, Seraing, 22 juin 2020.

<sup>75</sup> Entretien avec Alain JACQUES, Liège, le 7 juillet 2020.

<sup>76</sup> Entretien avec Elvio RIGUTTO, Verviers, le 3 juillet 2020.

<sup>77</sup> Entretien avec Philippe REMMO, Ans, le 7 juillet 2020.

<sup>78</sup> THIBAUT Anouck, « Les politiques du sport dans la Belgique fédérale », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, *op.cit.*, pp. 1-45.

<sup>79</sup> BAYEUX Patrick, « L'intercommunalité sportive, moteur d'une nouvelle gouvernance sportive locale ? », *op.cit.*, p. 92.

<sup>80</sup> Entretien avec Katty FIRQUET, Liège, le 20 juin 2020.; Entretien avec Philippe REMMO, Ans, le 7 juillet 2020.

rationaliser les infrastructures sportives afin de permettre à plusieurs communes de jouir d'une même infrastructure<sup>81</sup>. Pour ce faire, un cadastre des infrastructures existantes est actuellement à l'étude. Le Ministre se déplace dans chacune des Provinces afin d'y voir l'état des aménagements déjà implémentés et les possibilités pour l'avenir. En effet, il est voulu que les investissements en termes d'infrastructures sportives soient pensés pour les dix années à venir<sup>82</sup>.

Les acteurs de terrain réagissent plutôt défavorablement à la supracommunalité sportive mais n'y semblent pas totalement opposés car il s'agirait de rationaliser l'offre sportive<sup>83</sup>. Cette offre pourrait créer des rivalités et des vrais enjeux politiques entre les différentes communes<sup>84</sup>. Une rivalité sportive qui se prolonge parfois dans la rivalité territoriale<sup>85</sup>. Dans le cadre des politiques d'infrastructures sportives, ce constat prévaut aussi car les projets d'infrastructures sportives sont parfois conditionnés par l'attribution des subsides. Le rapport entre l'argent et le temps est important. Si une commune peut se prévaloir des subsides, elle gagne du temps et peut rivaliser par rapport à d'autres projets semblables initiés dans d'autres communes. En effet, dans cette logique, la Région wallonne aura tendance à ne pas attribuer des subsides pour des projets similaires. Si le cadre légal paraît peu contraignant, ce sont les travaux d'infrastructures qui créent la difficulté<sup>86</sup>. Les communes sont dépendantes des délais d'attribution de subsides, des marchés publics et de la durée des travaux<sup>87</sup>. Ce qui fait dire à Philippe GROSJEAN, l'Échevin des sports de la ville de Seraing :

« Alors c'est vrai ici on a effectivement Infraspports quand on a des grosses infrastructures à développer, [...] à Seraing bah la question s'est posée : « Est-ce qu'on va chez Infraspports pour demander les subsides ? » Sans savoir si un jour on les aura, ni quand parce que ça peut parfois prendre plusieurs années ou est-ce qu'on... que la ville doit faire l'effort de d'investir elle-même pour essayer d'avancer le plus rapidement possible ? Donc oui il y a des aides à d'autres niveaux de pouvoir mais qui ne sont peut-être pas toujours euh... pas toujours celles qu'on souhaiterait avoir euh... non plus »<sup>88</sup>.

Il faut reconnaître que les infrastructures sportives constituent un enjeu très localisé car elles sont immobiles. L'incarnation des projets portés est le fruit d'une volonté politique initiée par

---

<sup>81</sup> Site internet du Ministre Crucke, « Grande réforme du mécanisme de subventionnement des infrastructures sportives en Wallonie », disponible à l'adresse suivante : <https://crucke.wallonie.be/> (consultée le 17 juillet 2020)

<sup>82</sup> Entretien avec Katty FIRQUET, Liège, le 20 juin 2020.

<sup>83</sup> Entretien avec Philippe GROSJEAN, Seraing, le 22 juin 2020.

<sup>84</sup> Entretien avec Philippe REMMO, Ans, le 7 juillet 2020.

<sup>85</sup> Entretien avec Philippe GROSJEAN, Seraing, le 22 juin 2020.

<sup>86</sup> Entretien avec Elvio RIGUTTO, Verviers, le 3 juillet 2020.

<sup>87</sup> Entretien avec Philippe GROSJEAN, Seraing, le 22 juin 2020.

<sup>88</sup> Entretien avec Philippe GROSJEAN, Seraing, 22 juin 2020.

les personnes<sup>89</sup>. Cela représente, pour certains, une sensibilité politique particulière qui engendre parfois des enjeux identitaires importants<sup>90</sup>.

Toutefois, cet aspect ne vaut que pour les communes qui sont auto-suffisantes. Pour d'autres, plus petites, il n'est pas possible de fonctionner de manière autonome et elles sont dès lors dépendantes des autres niveaux de pouvoir et des subsides attribués<sup>91</sup>. Il y a donc une vraie rationalisation à aller chercher pour ces communes dans le but d'offrir une politique sportive efficiente et durable. C'est le cas, par exemple, de six communes du Condroz qui se coalisent afin d'offrir des services sportifs à l'ensemble des populations de ces six communes<sup>92</sup>.

La supracommunalité peut être un lieu de rivalités entre grosses villes mais peut constituer une vraie plus-value pour les communes rurales qui ne sauraient investir à elles seules dans de grands projets d'infrastructures<sup>93</sup>. Toutefois, les communes restent dépendantes des réalités budgétaires.

#### 3.4. *Le sport est-il l'enfant pauvre ?*

La politique sportive reste régulée par la réalité financière des communes. Dans l'analyse traditionnelle des politiques publiques, la politique du sport ne représente pas une compétence essentielle. Dans des réalités budgétaires restreintes dont témoignent les acteurs<sup>94</sup>, le sport souffre du phénomène de « l'enfant pauvre »<sup>95</sup>. Dès lors, les moyens donnés au sport dépendent principalement de l'impulsion donnée par les personnes et de l'ambition déterminée par les élus locaux<sup>96</sup>. Il y a donc une composante essentielle qui est la personnalité des élus politiques, en particulier dans le chef des Bourgmestres et des Échevins des sports.

« Ici à l'échevinat sport-culture on sait, malheureusement même si je ne le pense pas, que ce sont des services qui sont relativement facultatifs et donc on pourrait avoir tendance à faire passer à la trappe certains budgets qui nous seraient destinés par rapport à l'enseignement où on ne peut... où on a une

---

<sup>89</sup> Entretien avec Philippe REMMO, Ans, le 7 juillet 2020.

<sup>90</sup> DEFOSSE Jérôme, « Le projet de Centre de formation pour sportifs de haut niveau (CFSHN) », *op.cit.*, pp. 12-38.

<sup>91</sup> Entretien avec Elvio RIGUTTO, Verviers, le 3 juillet 2020.

<sup>92</sup> Entretien avec Katty FIRQUET, Liège, le 20 juin 2020.

<sup>93</sup> Entretien avec Philippe REMMO, Ans, le 7 juillet 2020.

<sup>94</sup> Entretien avec Philippe GROSJEAN, Seraing, le 22 juin 2020 ; Entretien avec Alain JACQUES, Liège, le 7 juillet 2020.

<sup>95</sup> DEFOSSE Jérôme, « Le projet de Centre de formation pour sportifs de haut niveau (CFSHN) », *op.cit.*, p. 5.

<sup>96</sup> Entretien avec Philippe REMMO, Ans, le 7 juillet 2020.



obligation de maintenir des infrastructures aussi et un moment donné, il y a un choix qui doit être fait au moment de la confection des budgets et il faut arbitrer par rapport à ça »<sup>97</sup>.

Cet aspect fait ressortir un constat. Il est difficile de mener une politique sportive contemporaine dans des villes qui héritent d'un passé à gérer. Dans le cas de la Ville de Liège, celle-ci possède des fonctions régaliennes qui priorise une grande partie de son budget sans commune mesure avec les autres communes étudiées.

« On a des charges d'emplois, on a des charges de pensions qui restent toujours... comme des enclumes au-dessus de la porte hein. Et donc ces problèmes-là, on ne peut pas les comparer avec les... les... avec toute une série de petites communes. Euh on rencontre évidemment les grandes villes, euh c'est pour ça que Liège a quand même développé toute une série de réseaux... en tous les cas qu'elle participe à une série de réseaux de... de supra... supracommunaux et internationaux de villes qui rencontrent toute une série de problématiques, qu'il s'agisse d'immobilier, qu'il s'agisse de paupérisation, de sécurité urbaine, etc. »<sup>98</sup>.

Cette fonction de maintien des infrastructures dans tous les domaines que met en œuvre la Ville de Liège limite son action en matière d'investissements là où les plus petites communes peuvent porter des projets plus ambitieux. La capacité d'investissement des communes dépend principalement de l'impôt communal qu'elles peuvent prélever auprès de leurs résidents<sup>99</sup>. Elle est une corollaire des revenus des ménages. Il existe donc une inégalité dans les ressources des villes et dans les moyens à donner au sport.

La capacité d'attraction des grandes villes ne se jouent alors plus dans la demande des citoyens mais dans l'offre originale que celles-ci peuvent apporter. Elles ne peuvent en effet pas concurrencer les investissements qui se font dans des communes périphériques. Suivant cette logique, la Ville de Liège a décidé de construire une nouvelle patinoire afin d'offrir un produit original et attirer les habitants des périphéries<sup>100</sup>. L'offre conditionne l'arrivée des clubs et fédérations dans les villes. Si une offre n'est pas renouvelée, une ville perd sa capacité d'accueil et les clubs sportifs se replient sur d'autres communes<sup>101</sup>.

---

<sup>97</sup> Entretien avec Philippe GROSJEAN, Seraing, le 22 juin 2020.

<sup>98</sup> Entretien avec Alain JACQUES, Liège, le 7 juillet 2020.

<sup>99</sup> *Ibid.*

<sup>100</sup> Entretien avec Alain JACQUES, Liège, le 7 juillet 2020.

<sup>101</sup> *Ibid.*

Si le sport ne représente pas une compétence essentielle, il reste toutefois une mission de service public. Certaines communes prennent le parti d'orienter une politique de services sur le sport alors que d'autres l'orientent vers le domaine culturel ou la réduction des inégalités entre personnes<sup>102</sup>. Cette politique publique en matière de sport est donc mise en œuvre différemment en fonction des réalités de terrain.

Il existe différentes façons de mettre en œuvre la politique sportive<sup>103</sup>. Certaines localités ont décidé de mettre en place des services communaux ou provinciaux dédiés à la mise en œuvre de la politique sportive, comme à Seraing ou à la Province de Liège, tandis que d'autres la gèrent grâce à une régie communale autonome comme par exemple à Ans ou à Wanze. D'autres encore décident de mettre en place une ASBL comme à Liège. Dans le premier cas, le service est directement sous la tutelle de l' élu en charge des sports. Dans les second et troisième cas, le conseil d'administration de ces organes est constitué de conseillers communaux et de représentants de l'autorité locale.

En résumé, la politique sportive dépend principalement des personnes et des ressources. Les acteurs gravitant autour de la politique sportive sont essentiellement motivés par une capacité sportive personnelle. Ceux-ci sont généralement des anciens sportifs ou d'anciens dirigeants de clubs sportifs. De plus, la capacité sportive de ces élus favorise grandement les relations interpersonnelles entre *stakeholders* et *shareholders*, à savoir entre les décideurs et les organisateurs par les expériences qu'ils ont vécues et les relations qu'ils ont nouées<sup>104</sup>. La réalité financière des communes ne permet pas toujours le développement des projets voulus. Au final, ce sont les personnalités qui définissent, impulsent et incarnent les projets afin qu'ils puissent exister. Il est observé que la politique sportive est relativement ancrée dans une forme de dépendance au sentier. La politique sportive étant principalement liée à l'existence d'infrastructures ou non, il convient aux communes de mettre en œuvre des politiques cohérentes qui les mettent en valeur. En constantes mutations, les territoires doivent s'adapter à ces changements dans l'offre sportive et rationaliser au maximum celle-ci afin d'y développer des services viables et durables. Cet aspect de la politique questionne la supracommunalité sportive et le rôle nouveau que pourrait jouer la Province dans les années à venir.

---

<sup>102</sup> Entretien avec Katty FIRQUET, Liège, le 20 juin 2020.

<sup>103</sup> BAYEUX Patrick, « *Le sport et les collectivités territoriales* », *op.cit.*, pp. 53-60.

<sup>104</sup> Entretien avec Philippe REMMO, Ans, le 7 juillet 2020.

Cette partie avait vocation à situer l'action des entités locales et provinciales en matière de sport. A ce stade, la question est de savoir dans quelle mesure l'évènement sportif intègre la politique sportive, la complète ou s'en différencie. La prochaine partie est consacrée au questionnement de l'évènement sportif puis à son intégration au sein des territoires.

## Partie III : Les courses cyclistes comme ressources politiques

Cette partie met en évidence le fait que la course cycliste représente une ressource pour la Province de Liège et ses communes. Dans une première partie, l'évènement sportif est défini. Par la suite, le cadre théorique mobilisé, liant institutions et héritages est présenté. Enfin, le cadre analytique est appliqué au cas d'étude.

### *1. L'évènementiel sportif*

Cette section se divise en trois étapes respectivement consacrées à la définition de l'évènement sportif, la typologie choisie pour ces événements et un état de l'art de l'évènement sportif.

#### *1.1. Qu'est-ce qu'un évènement sportif ?*

L'évènement sportif peut être vu comme « vertueux de l'état » cherchant à organiser au mieux le vivre ensemble<sup>105</sup>. Il est également « une inscription dans le temps et l'espace d'une action remarquable »<sup>106</sup>. Il permet à une série de sportifs professionnels ou non, à l'instar des acteurs, de faire profiter aux spectateurs et téléspectateurs d'un spectacle gratuit ou non, régulier ou ponctuel. Il s'agit d'un « droit d'exister »<sup>107</sup> pour le citoyen et d'une orchestration pour les villes. Entre les deux, il y a les organisateurs qui espèrent des retombées économiques et un succès sportif important.

Il est difficile de donner une définition de l'évènement sportif car ses formes sont très variées et évoluent régulièrement. Toutefois, certains éléments permettent de délimiter la notion d'évènement sportif.

- « Une organisation préalable (par opposition à une situation accidentelle ou improvisée),

---

105 BOURBILLÈRES Hugo, EVRARD Barbara et CHARRIER Dominique, « Compréhension de l'impact territorial des événements sportifs : pour que l'acteur s'implique en pleine connaissance des effets induits » in *Actes du colloque de l'Université de Rennes 2*, 6 et 7 juin, 2018.

106 SCHOENY Alain, « L'évènementiel sportif, au croisement d'enjeux patrimoniaux, économiques et politiques, un élément structurant pour un territoire? » in *Les 21es Rendez-vous de l'Histoire - La puissance des images. Sport et Grands Evénements sportif, un patrimoine pour les territoires*, Blois, France, 10-14 octobre 2018.

107 Entretien avec Alain JACQUES, Liège, 7 juillet 2020.

- Une certaine limite de temps et de lieu
- Une médiatisation ou du moins une certaine communication (par opposition à une réunion privée), une performance sportive (mais pas forcément compétitive)
- Des retombées (aussi bien matérielles, mémorielles que symboliques) »<sup>108</sup>.

Toutefois, ces éléments généraux ne témoignent pas de la profondeur de l'évènement sportif. Il est donc nécessaire d'utiliser une approche plus fine de ces catégories afin de rendre au mieux compte des différents niveaux d'évènements en matière de courses cyclistes.

Plusieurs auteurs se sont livrés à une tentative de typologie des évènements sportifs<sup>109</sup>. Choisir une de ces typologies présente un biais car il s'agit d'un parti pris. Toutefois, la différence entre évènements sportifs majeurs et mineurs qui est ici choisie permet de distinguer les différences entre courses cyclistes. Les critères pouvant structurer les évènements sportifs, séparant les évènements majeurs des mineurs, sont aussi nombreux que diversifiés<sup>110</sup>.

Sur base de ces critères, il est fait une double distinction entre évènements sportifs majeurs (internationaux) et évènement sportifs mineurs (nationaux), évènements sportifs réguliers et évènements sportifs ponctuels.

### *1.2. Typologie des évènements sportifs*

	Base périodique	Base ponctuelle
Médiatisation importante	Évènement régulier majeur (Roland Garros)	Évènement ponctuel majeur (Jeux Olympiques)
Médiatisation faible	Évènement régulier mineur (10 kms de Liège)	Évènement ponctuel mineur (Championnat national d'une discipline quelconque)

*Figure 1 : Typologie des évènements sportifs, basée sur BARGET Eric et GOUGUET Jean-Jacques (2010, p. 15).*

<sup>108</sup> BESSY Olivier et SUCET André, « Une approche théorique de l'évènementiel sportif », *Mondes du tourisme*, 2016, n° 11, p. 4.

<sup>109</sup> Voir par exemple : BARGET Eric et GOUGUET Jean-Jacques, *Évènements sportifs: impacts économique et social*, *op.cit.* ou BESSY Olivier et SUCET André, « Une approche théorique de l'évènementiel sportif », *op.cit.*

<sup>110</sup> BARGET Eric et GOUGUET Jean-Jacques, *Évènements sportifs: impacts économique et social*, *op.cit.*, pp. 14-15.

Les évènements réguliers sont tenus sur base généralement annuelle ou périodique, reproduit à chaque période<sup>111</sup>. Le grand prix de Formule 1 de Francorchamps, par exemple.

Les évènements ponctuels, quant à eux, sont tenus aléatoirement dans le calendrier en fonction de l'accès qu'à une territorialité à un évènement<sup>112</sup>. Par exemple, un championnat d'Europe ou du Monde dans une discipline quelconque.

Les évènements mineurs constituent des évènements qui ne bénéficient pas d'une médiatisation ou d'une réputation importante. La couverture médiatique de ces évènements est régionale ou bien inexistante. De plus, l'évènement ne suscite pas un engouement touristique important<sup>113</sup>. Par exemple, un championnat national dans une discipline quelconque.

Les évènements majeurs ont une très grande visibilité médiatique et internationale. Ils suscitent un engouement touristique important et d'importantes retombées financières pour les organisateurs<sup>114</sup>. A titre d'exemple, la Coupe du monde de football.

Afin de l'appliquer au cas d'étude que sont les courses cyclistes en Province de Liège, il est pris en considération le passage que représente une course pour la ville qui accueille l'arrivée ou le départ, *pas l'évènement en lui-même*. En ce qui concerne les courses par étapes comme le Tour de France ou le Voo-Tour de Wallonie, le parcours est modifié chaque année. Les villes-étapes sont donc différentes chaque année. Bien que le Tour de France soit organisé annuellement, il ne passe en Belgique que de manière ponctuelle. Par contre, pour les « classiques » comme la Flèche wallonne ou Liège-Bastogne-Liège, le parcours est reconduit annuellement. Les conséquences sont donc également différentes.

---

<sup>111</sup> BARGET Eric et GOUGUET Jean-Jacques, *Évènements sportifs: impacts économique et social*, op.cit., pp. 14-15.

<sup>112</sup> *Ibid.*

<sup>113</sup> *Ibid.*

<sup>114</sup> *Ibid.*

Courses cyclistes professionnelles	Courses cyclistes ponctuelles	Courses cyclistes régulières
Courses cyclistes majeures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tour de France</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Flèche wallonne</li> <li>○ Liège-Bastogne-Liège</li> </ul>
Courses cyclistes mineures	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ BinckBank Tour</li> <li>▪ Baloise Belgium Tour</li> <li>▪ Ster ZLM Elektrotour</li> <li>▪ VOO-Tour de Wallonie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Binche-Chimay-Binche*</li> <li>□ Famenne Ardenne Classic*</li> </ul>

Figure 2 : Typologie des courses cyclistes, basée sur BARGET Eric et GOUGUET Jean-Jacques (2010, p. 15).

\*Courses données à titre d'exemple.

Liège-Bastogne-Liège est une des cinq courses d'un jour qui fait partie des « monuments cyclistes »<sup>115</sup>. Ces courses, de par leur difficulté, leur histoire et leur palmarès font partie des courses les plus réputées et difficiles<sup>116</sup>. Les Grands Tours, quant à eux, sont des courses par étapes courues sur une durée de trois semaines. Le Giro d'Italia, le Tour de France et la Vuelta a España empruntent régulièrement des routes étrangères ou débutent dans des pays étrangers. Le parcours de ces Grands Tours varie d'une année à l'autre, bien que certains passages clés y soient immanquables tels que les montagnes des Pyrénées ou des Alpes<sup>117</sup>.

A côté de ces courses dites « majeures », il existe des courses organisées annuellement mais qui ne bénéficient pas de la même renommée auprès des cyclistes ou du public. Parmi celles-ci peuvent être cités, en Wallonie, le *Baloise Belgium Tour* ou le *VOO-Tour de Wallonie*. Ces courses, dans le cadre de ce travail, seront nommées selon l'appellation « courses mineures ».

La prochaine section est une courte revue de la littérature concernant l'évènementiel sportif.

<sup>115</sup> MIGNOT Jean-François, « The History of professional road cycling », in VAN REETH Daam et LARSON Daniel Joseph (dir.), *The Economics of Professional Road Cycling*, vol. 11, Cham, Springer International Publishing, 2016, p. 12.

<sup>116</sup> *Ibid.*

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 13.

### 1.3. D'une logique d'outputs vers une logique d'outcomes

Les évènements sportifs internationaux ont pendant longtemps été étudiés selon une approche d'outputs, de bénéfiques<sup>118119</sup>. Les chercheurs mettaient en avant les retombées économiques que pouvaient représenter la tenue d'un évènement majeur au sein d'une localité, à la fois pour les sponsors et pour les entreprises<sup>120</sup>. Par son succès économique, les Olympiades de 1984 à Los Angeles créent un changement de paradigme dans l'approche à l'évènementiel<sup>121</sup>. Par conséquent, la demande en évènements sportifs a fortement augmenté depuis les années 1990<sup>122</sup>. Elle entraîne une concurrence entre les territoires qui rivalisent pour monter le dossier le plus prometteur<sup>123</sup>.

Les évènements sportifs majeurs sont cependant de plus en plus controversés. Premièrement, ils font l'objet de résistances de la part des populations locales qui ne souhaitent plus en subir les impacts négatifs<sup>124</sup>. En effet, les évènements majeurs ont tendance à marginaliser les populations les plus pauvres qui subissent les effets les plus néfastes comme des coûts d'organisations très élevés et un coût d'accès à l'évènement qui les exclut de ceux-ci<sup>125</sup>. Deuxièmement, de plus en plus de spécialistes remettent en cause la capacité des évènements sportifs majeurs à générer des retombées économiques<sup>126</sup>. Enfin, les conséquences écologiques

---

<sup>118</sup> BARGET Éric et GOUGUET Jean-Jacques, *Évènements sportifs: impacts économique et social*, *op.cit.*

<sup>119</sup> SMITH Andrew, « Leveraging sport mega-events: new model or convenient justification? », *Journal of Policy Research in Tourism, Leisure and Events*, 2014, vol. 6, n°1, pp. 15-30.

<sup>120</sup> *Ibid.*

<sup>121</sup> PINSON Joël et CHAPPELET Jean-Loup « Performance de la politique publique 'Lausanne, Capitale Olympique' » in WINAND Mathieu et ZINTZ Thierry (ed.), *Management et évaluation de la performance, un défi pour les organisations sportives*, Louvain-La-Neuve, De Boeck, 2014, p. 67.

<sup>122</sup> *Ibid.*, pp. 67-83.

<sup>123</sup> *Ibid.*

<sup>124</sup> CORNELISSEN Scarlett, « Our struggles are bigger than the World Cup': civic activism, state-society relations and the socio-political legacies of the 2010 FIFA World Cup ». *The British journal of sociology*, 2012, vol. 63, n°2, pp. 328-348.

<sup>125</sup> GIULANOTTI Richard, ARMSTRONG Gary, HALES Gavin, et al., « Sport mega-events and public opposition : A sociological study of the London 2012 Olympics », *Journal of Sport and Social Issues*, 2015, vol. 39, n°2, pp. 99-119.

<sup>126</sup> DE NOOIJ Michiel et VAN DEN BERG Marcel, « The Bidding Paradox: Why Politicians Favor Hosting Mega Sports Events Despite the Bleak Economic Prospects », *Journal of Sport and Social Issues*, 2018, vol. 42, n° 1, pp. 68-92 ; BARGET Éric et GOUGUET Jean-Jacques, « Évènements sportifs: impacts économique et social », *op.cit.*; SMITH Andrew « Leveraging sport mega-events: new model or convenient justification? », *op.cit.*, pp. 15-30 ; CHALIP, Laurence, « Towards Social Leverage of Sport Events », *Journal of Sport & Tourism*, 2006, vol. 11, n° 2, pp. 109-127.



et environnementales sont de plus en plus prises en considération ce qui tend à freiner l'apparition des événements sportifs majeurs qui deviennent mal vus de l'opinion publique<sup>127</sup>.

Au regard de ces éléments, il y a une tendance à rapprocher l'évènementiel sportif de manière plus micro<sup>128</sup>. Le livre blanc de l'Unesco sur le sport encourage les collectivités territoriales à promouvoir des événements plus petits, générateurs de moins de conséquences sur leur environnement<sup>129</sup>.

Les outcomes d'un événement sportif sont multiples et variés. Il existerait d'ailleurs, selon BARGET et GOUGUET, une hiérarchisation dans les objectifs à atteindre qui seraient respectivement : « la promotion du sport, l'utilisation des installations, la promotion touristique, le développement économique, de l'image, du territoire et enfin des objectifs politiques ». L'évènement sportif répond donc à un grand nombre de problèmes par un seul dénominateur. Il faut donc être prudent à l'approche de ces éléments car toutes les réponses ne sont pas forcément conséquences de l'évènement sportif et peuvent parfois être simplement attribuées à la gestion classique et quotidienne de l'autorité locale<sup>130</sup>.

La prochaine section est consacrée au cadrage théorique de ce Mémoire. Elle croise les héritages sportifs et l'institutionnalisme

## *2. Cadre théorique : Les héritages sportifs au sein des institutions*

Afin de construire ce travail de recherche, il est important de mobiliser les éléments de réponses recueillis auprès des acteurs interrogés. Pour que l'information soit pertinente, il faut la lire à travers des clés de compréhension, à l'aide d'outils que sont les cadres théoriques. Le cadre théorique est l'angle d'approche qui permet de mobiliser des ressources dans la littérature scientifique existante<sup>131</sup>.

---

<sup>127</sup> BRETON Jean-Marie, « Sport, tourisme, environnement et développement local durable (activités récréatives et sportives et protection de l'environnement : le cas du Parc national de la Guadeloupe) », *Revue Juridique de l'Environnement*, 2010, vol. 35, n° 2, , pp. 219-230.

<sup>128</sup> FERRAND Alain et CHAPPELET Jean-Loup, « « Smaller is beautiful » : vers de plus petits événements sportifs ? », *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2015, vol. LIV, n°3, pp. 111-125.

<sup>129</sup> Livre blanc sur le sport, Commission Européenne, 11 juillet 2007, p. 4.

<sup>130</sup> CHAPPELET Jean-Loup, « Mega Sporting Event Legacies: A Multifaceted Concept », *Papeles de Europa*, 2012, n° 25, p. 82.

<sup>131</sup> GRANDJEAN Geoffrey, « Le guide de la rédaction du mémoire », *op.cit.*, p. 35.

Ce travail est guidé par le concept des héritages sportifs qui permettent aux autorités politiques d'utiliser l'évènement sportif selon l'angle de l'institutionnalisme historique. Ce dernier se définit comme « les règles formelles et informelles qui contraignent l'action des acteurs ». Selon l'institutionnalisme historique, les institutions ont une conséquence sur « les ressources des acteurs, que ceux-ci soient des fonctionnaires, des élus ou des groupes d'intérêt »<sup>132</sup>. De plus, ces « institutions affectent également les identités et la définition de leurs intérêts par les acteurs »<sup>133</sup>.

L'évènement sportif se caractérise par le fait qu'il ne se produit qu'à un instant T et ses effets sensibles ne durent pas sur la longueur. L'enjeu repose dès lors sur la manière dont l'institution peut faire prospérer ce capital dans des héritages à long terme. Les héritages sportifs représentent la manière dont une collectivité nationale, régionale ou bien locale peut faire valoir sur la durée les impacts d'un évènement sportif sur son territoire<sup>134</sup>. Les héritages sont « ce qui subsiste et qui peut être considéré comme étant une conséquence de l'évènement dans son environnement. »<sup>135</sup>. Les héritages sportifs cherchent à étudier les effets à long terme que les évènements sportifs peuvent produire sur différents *stakeholders*. Ceux-ci vont des investisseurs jusqu'aux pouvoirs politiques. La définition des héritages sportifs varie en fonction des auteurs qui les ont étudiés jusqu'ici.

Parmi les nombreuses définitions qui ont été faites des héritages, six éléments communs peuvent être mentionnés<sup>136</sup> :

- 1) Ils durent plus longtemps que l'évènement en lui-même (*temps*).
- 2) Ils produisent des nouvelles opportunités par rapport aux impacts initiaux et ils peuvent même entraîner la création des nouvelles dynamiques en changeant l'environnement (*nouvelles initiatives*).
- 3) Ces changements provoquent des retombées positives pour les parties prenantes, des négatives pour les autres (*valeur*).
- 4) Ils peuvent être tangibles ou intangibles, matériels ou non-matériels (*tangibilité*).

---

<sup>132</sup> KÜBLER Daniel et DE MAILLARD Jacques, *Analyser les politiques publiques, op.cit.*, p. 133.

<sup>133</sup> *Ibid.*

<sup>134</sup> PINSON Joël, « Heritage sporting events: theoretical development and configurations », *Journal of Sport & Tourism*, 2017, vol. 21, n° 2, pp. 133-152.

<sup>135</sup> CHAPPELET Jean-Loup, « Mega Sporting Event Legacies: A Multifaceted Concept », *op.cit.*, pp. 76-86.

<sup>136</sup> PREUSS Holger, « A framework for identifying the legacies of a mega sport event », *Leisure studies*, 2015, vol. 34, n° 6, pp. 643-664.

- 5) Les héritages se produisent sur un espace clairement défini, une ville ou une région. Ils peuvent affecter une personne ou un territoire (*espace*).
- 6) Ils sont développés de manière extérieure à l'évènement. Des héritages négatifs peuvent être inintentionnels (*intention*).

Toutefois, dans la finalité de cet écrit, la conception reprise par PREUSS est celle utilisée. Selon lui, les héritages constituent les effets induits par les parties prenantes qui n'auraient pas eu lieu sans l'intervention des autorités politiques<sup>137</sup>. Cette définition inclut des stratégies prises en amont par les autorités politiques.

Les héritages sportifs posent une question en quatre temps<sup>138</sup> :

- 1) Qu'est-ce qui constitue les héritages ?
- 2) Comment l'héritage va affecter la qualité de la ville d'accueil ou du pays ?
- 3) Comment les parties prenantes sont touchées ?
- 4) Quand les héritages commencent-ils à créer de la valeur ?

Cette définition est initialement basée sur les événements majeurs. Toutefois, ce modèle peut également être appliqué à des événements sportifs mineurs dans la mesure où ces derniers créent également des impacts pour les localités concernées. En se basant sur ces éléments, ce modèle est appliqué aux gouvernants des autorités locales et provinciales qui peuvent déclencher de manière intentionnelle ou non des héritages sportifs cyclistes.

Ces héritages influent sur chacune des cinq structures liées aux événements sportifs : les infrastructures, la connaissance, les politiques, les réseaux d'acteurs et les émotions. Les quatre premiers seraient déclenchés en amont de l'évènement alors que le dernier serait lié au succès sportif de celui-ci<sup>139</sup>.

Les héritages ne cherchent pas à changer les conséquences de l'évènement qui seraient apparues malgré tout mais ils cherchent à en accélérer le développement par un moyen, par exemple, d'effet d'accélérateur<sup>140</sup>.

---

<sup>137</sup> *Ibid.*, pp. 649-650.

<sup>138</sup> *Ibid.*, p. 649.

<sup>139</sup> *Ibid.*, p. 651.

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 653.

Il faut toutefois être prudent quand les retombées symboliques sont analysées sous l'angle des héritages car d'une part, il est difficile de séparer les conséquences de l'évènement sportif de ce que fait traditionnellement l'autorité locale. D'autre part, il se peut également que des conséquences inattendues, positives ou négatives, aient lieu<sup>141</sup>. C'est ce qui est appelé un héritage placebo<sup>142</sup>.

Cette approche a néanmoins fait l'objet de critiques de la part de certains auteurs comme CHALIP<sup>143</sup>, selon lequel la théorie des héritages serait insuffisante. Il y aurait une différence entre les héritages mais trompeurs, les impacts immédiats mais précaires et enfin, le « leverage », l'*effet de levier*<sup>144</sup>. En effet, l'*effet de levier* permet, quant à lui, de diriger l'héritage des évènements sportifs selon des stratégies conduites par les autorités politiques en amont de l'évènement. Il est constaté dès lors que cette définition de l'effet de levier répond à celle d'héritage proposée par PREUSS<sup>145</sup>.

Il existe une tension entre ces deux concepts qui peuvent toutefois être compatibles. Les évènements sportifs peuvent à la fois inclure des retombées économiques et symboliques, ces dernières pouvant être exploitées afin de multiplier les gains des évènements par l'effet de levier des autorités politiques. Les héritages en matière d'évènements sportifs restent cependant un concept théorique émergent donc précaire<sup>146</sup>. Une nuance particulière doit être adoptée.

Afin d'analyser le cas d'étude, la section suivante est découpée selon les structures sur lesquelles l'évènement sportif agit, à savoir les politiques, les réseaux d'acteurs, les connaissances et les émotions. Les infrastructures ne sont pas étudiées car, comme déjà précisé, le cyclisme n'est pas un sport qui repose sur ses infrastructures intangibles.

---

<sup>141</sup> CHAPPELET Jean-Loup, « Mega Sporting Event Legacies: A Multifaceted Concept », *op.cit.*, p. 82.

<sup>142</sup> PREUSS Holger, « A framework for identifying the legacies of a mega sport event », *op.cit.*, p. 644.

<sup>143</sup> CHALIP Laurence, « Towards Social Leverage of Sport Events », *op.cit.*, pp. 109-127.

<sup>144</sup> CHALIP Laurence et FAIRLEY Sheranne, « Thinking strategically about sport events », *Journal of Sport & Tourism*, 2019, vol. 23, n° 4, pp. 155-158.

<sup>145</sup> PREUSS Holger, « A framework for identifying the legacies of a mega sport event », *op.cit.*, pp. 643-664.

<sup>146</sup> PINSON Joël, « Heritage sporting events: theoretical development and configurations », *op.cit.*, pp. 133-152.

### 3. Héritages politiques : entre visibilité et territorialité

Cette section est consacrée aux héritages sportifs concernant les politiques et les politiques publiques en matière d'évènements sportifs.

Afin de faire valoir les atouts d'une commune, certaines cherchent à s'inscrire dans une politique sportive d'accueil d'évènements sportifs, ce qui se traduit, *in fine*, par un positionnement politique<sup>147</sup>. Certaines villes devenues « expertes » en la matière ont mis en place des stratégies d'accueil systématique des évènements sportifs<sup>148</sup>. D'autres n'agissent pas selon cette idée et saisissent ponctuellement des opportunités. L'objectif annoncé est pluriel et les retombées intangibles sont difficilement quantifiables<sup>149</sup>.

Dans un premier temps, il est étudié l'histoire du Tour de France à travers les relations internationales. Par la suite, il est vu que les héritages politiques mettent en avant la visibilité du territoire de la Province de Liège et de son institution.

#### 3.1. Le Tour de France au travers de l'évolution des relations internationales

Le cyclisme est un sport fondé sur le commercialisme<sup>150</sup>. Il est initialement un moyen de doper la vente des journaux papiers. Les promoteurs créent tour à tour leur grande course nationale comme le Tour de France par le journal *L'auto* ou le Giro d'Italia par la *Gazzetta dello Sport*<sup>151</sup>. Le secteur public est alors peu concerné. Le cyclisme va devenir un lieu d'histoire, d'affirmation des territoires mais aussi des convictions politiques. Au fil des décennies, le cyclisme et le Tour de France vont devenir un tremplin de l'actualité internationale par une mise en valeur, ou non, des territoires concernés.

En 1939, le Tour de France prend des allures géopolitiques afin d'éviter les tensions politiques. Le tracé est dessiné de sorte à éviter de potentielles zones de guerre contre des anciens ennemis

---

<sup>147</sup> Entretien avec Christophe COLLIGNON, Huy, le 1er juillet 2020.

<sup>148</sup> CHAPPELET Jean-Loup et PINSON Joël, « Évolutions des politiques publiques d'accueil d'évènements sportifs », *Revue européenne de management du sport*, 2015, n° 45, pp. 8-16.

<sup>149</sup> DE NOOIJ Michiel et VAN DEN BERG Marcel, « The Bidding Paradox: Why Politicians Favor Hosting Mega Sports Events Despite the Bleak Economic Prospects », *op.cit.*, p. 85.

<sup>150</sup> MORROW Stephen et IDLE Catharine, « Understanding Change in Professional Road Cycling », *European Sport Management Quarterly*, 2008, vol. 8, n° 4, pp. 315-335.

<sup>151</sup> MIGNOT Jean-François, « The History of Professional Road Cycling », *op.cit.*, pp. 7-31.

de la Guerre 1914-1918<sup>152</sup>. Au sortir de la Seconde guerre mondiale, le Tour de France ouvre ses frontières et les départs à l'extérieur du pays voient le jour<sup>153</sup>. Par ailleurs, la rivalité historique entre Fausto COPPI et Gino BARTALI reproduit les schémas d'un conflit entre l'Église et l'État et cristallise un pays tout entier<sup>154</sup>. Dans les années 1960, le duel entre Raymond POULIDOR et Jacques ANQUETIL traduit l'affrontement symbolique entre la France bourgeoise et la France prolétaire, entre le centre et la périphérie<sup>155</sup>.

Le Tour de France est influencé par le contexte politique et cherche régulièrement à le mettre en avant. En plein désamorçage de la Guerre froide, les coureurs s'élancent de Berlin-Ouest alors isolée en Allemagne de l'Est. De l'autre côté du rideau de fer, le cyclisme se développe également en Union Soviétique et plusieurs courses participent à l'apaisement des relations internationales comme la Course de la Paix<sup>156</sup>. A la suite du Traité de Maastricht en 1992, le Tour de France prend départ en Espagne, faisant un clin œil aux signataires européens, avec un passage dans six pays européens différents<sup>157</sup>.

L'arrivée du groupe *Amaury* à la tête du Tour de France dans le début des années 1980 transforme la conception du sport cycliste. Amaury Sport Organisation (A.S.O) est une structure privée, filiale du groupe Amaury<sup>158</sup>. Elle organise annuellement des dizaines d'évènements sportifs internationaux comme le Dakar ou le Marathon de Paris. Dans le monde du cyclisme, c'est un acteur historiquement très puissant car très central, il fournit les invitations à ses évènements aux équipes professionnelles, ce qui constitue un enjeu important concernant le sponsoring des équipes cyclistes<sup>159</sup>. A.S.O est propriétaire de certaines des courses les plus prestigieuses comme le Tour de France, le Tour d'Espagne, Liège-Bastogne-Liège, la Flèche wallonne ou encore Paris-Roubaix<sup>160</sup>.

---

<sup>152</sup> FUMEY Gilles, « Le Tour de France ou le vélo géographique », *op.cit.*, p. 395.

<sup>153</sup> *Ibid.*, p. 396.

<sup>154</sup> FAVERO Jean-Pierre. « Le duel cycliste Bartali Coppi, instrumentalisation politique ou la nouvelle image de l'Italie d'après-guerre ? », *op.cit.*, pp. 151-180.

<sup>155</sup> FUMEY Gilles, « Le Tour de France ou le vélo géographique », *op.cit.*, pp. 401-405.

<sup>156</sup> CONORD Fabien, « Le cyclisme en guerre froide, mythes et réalités », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2020, n° 1, pp. 45-58.

<sup>157</sup> FUMEY Gilles, « Le Tour de France ou le vélo géographique », *op.cit.*, p. 396.

<sup>158</sup> Site internet d'A.S.O, « présentation », disponible à l'adresse suivante : <https://www.aso.fr/fr> (consultée le 27 juillet 2020).

<sup>159</sup> MORROW Stephen et IDLE Catharine, « Understanding Change in Professional Road Cycling », *op.cit.*, pp. 315-335.

<sup>160</sup> Site internet d'A.S.O, « cyclisme : nos épreuves cyclistes », disponible à l'adresse suivante : <https://www.aso.fr/fr/nos-sports/cyclisme> (consultée le 27 juillet 2020).

Avec l'arrivée d'A.S.O, le Tour de France devient un objet commercial, un produit à vendre<sup>161</sup>. Désormais, il devient avant tout médiatique. C'est donc un acteur central dans le cadre des évènements cyclistes internationaux.

Le Tour de France a démontré au fil des décennies qu'il était un véritable instrument en matière de relations internationales. Le fait d'y incorporer une composante européenne crée une visibilité sans précédent pour les villes-étapes. Aujourd'hui, celles-ci sont de moins en moins frontalières, participant de ce fait à la mondialisation. En 2020, les Grands Départs des Tour de France et Tour d'Italie étaient initialement prévus au Danemark<sup>162</sup> et en Hongrie<sup>163</sup> avant d'être reportés à cause de la crise liée au covid-19.

Il reste néanmoins à savoir dans quelle mesure ces courses cyclistes participent aux développements des territoires en Province de Liège.

Les évènements sportifs participent au développement des politiques publiques par plusieurs effets. Elles ont un effet d'accélérateur, un effet politique et socio-économique<sup>164</sup>. La course cycliste a des effets sur plusieurs niveaux de pouvoir, la Province de Liège et ses communes. Elles permettent d'une part, de redynamiser les territoires, d'autre part de permettre à la Province de Liège de bénéficier d'une certaine visibilité.

### 3.2. *Redynamiser les territoires*

Comme il a déjà été mentionné, l'attractivité d'un territoire est très importante pour l'activité économique des communes. Les Bourgmestres sont conscients de cette réalité, elle représente d'ailleurs, pour eux, l'enjeu le plus important sur le plan local<sup>165</sup>. Une grande partie des territoires du bassin liégeois sont des anciens sites industriels dont les territoires ont été développés de sorte à garantir le plein potentiel de l'industrie sidérurgique<sup>166</sup>. Des villes comme

---

<sup>161</sup> FAGNONI Édith et CASTOLDI Léo, « De l'évènement sportif au sport business: le Tour de France », *op.cit.*, p. 132.

<sup>162</sup> INCONNU, Le départ du Tour de France depuis Copenhague reporté de 2021 à 2022, *Le Soir*, 3 août 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://www.lesoir.be/> (consultée le 7 août 2020).

<sup>163</sup> BELGA, « La Sicile accueillera les quatre premières étapes du Giro, un chrono pour débiter », *RTBF.be*, 24 juillet 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://www.rtbef.be> (consultée le 7 août 2020).

<sup>164</sup> PREUSS Holger, « A framework for identifying the legacies of a mega sport event », *op.cit.*, p. 653.

<sup>165</sup> VERSTRAETE Dylan et al., « Les rôles, fonctions et choix politiques des bourgmestres en Wallonie et à Bruxelles », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2018, vol. 2376, n° 11, pp. 5-52.

<sup>166</sup> HALLEUX Jean-Marie et al., « Le redéploiement économique de la Wallonie face à la diversité de ses territoires », *op.cit.*, p. 33.

Huy, Liège, Seraing ou encore Verviers présentent le même profil d'anciennes friches industrielles.

Les autorités politiques cherchent à mettre en place des politiques leur permettant de redynamiser les territoires et de créer de nouveaux marchés<sup>167</sup>. Il s'agit d'abord de construire son territoire puis de l'affirmer sur le plan local et régional<sup>168</sup>. Pour ce faire, les événements sportifs constituent un enjeu majeur dans le passage d'une économie industrielle à une économie basée sur les services<sup>169</sup>. Cela permet d'une part, de montrer que la commune est attractive et dynamique et d'autre part, de montrer le potentiel qu'elle représente en termes d'infrastructures ou de réseaux d'acteurs. Cet élan provoqué par les courses cyclistes, comparable aux entreprises qui cherchent à vendre un produit, s'inscrit dans une dynamique de marketing territorial<sup>170</sup>. Il s'agit pour les villes moyennes, en concurrence avec les hyper-centres, de trouver leur place dans un environnement concurrentiel et de trouver de nouveaux moyens pour susciter une capacité d'attraction<sup>171</sup>. Christophe COLLIGNON évoque cette réalité de la sorte :

« Il faut aussi essayer de pouvoir attirer des partenaires, des investisseurs qui vont vous faire un cadre de vie agréable et qui vont vous apporter de l'économie et qui vont aussi aider vos concitoyens aussi à trouver un emploi, un logement correct »<sup>172</sup>.

A cause de la métropolisation croissante des grandes villes<sup>173</sup>, les villes moyennes sont contraintes à vivre à la périphérie de ces grandes villes. L'évènement sportif contribue à « grandir le rôle des villes moyennes »<sup>174</sup>. Pour les plus petites d'entre elles, le fait de les mettre en valeur, c'est déjà les faire exister sur un territoire où l'aspect concurrentiel est de plus en plus important<sup>175</sup>. Il faut dire que le Tour de France sied bien aux villes moyennes voire aux

---

<sup>167</sup> *Ibid.*

<sup>168</sup> Entretien avec Christophe LACROIX, Wanze, le 13 juillet 2020.

<sup>169</sup> JUNOD Thomas, « Grands événements sportifs : des impacts multiples », *Finance & Bien Commun*, 2007, vol. 26, n° 1, p. 93.

<sup>170</sup> HOUILLIER-GUIBERT Charles-Edouard, « De la communication publique vers le marketing des territoires: approche microsociologique de la fabrication de l'image de marque », *Gestion et management public*, 2012, vol. 1, n° 2, pp. 35-49.

<sup>171</sup> JUNOD Thomas, « Grands événements sportifs : des impacts multiples », *op.cit.*, pp. 93-94.

<sup>172</sup> Entretien avec Christophe COLLIGNON, Huy, le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

<sup>173</sup> HALLEUX Jean-Marie et al., « Le redéploiement économique de la Wallonie face à la diversité de ses territoires », *op.cit.*, p. 8.

<sup>174</sup> Entretien avec Christophe COLLIGNON, Huy, le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

<sup>175</sup> HOUILLIER-GUIBERT Charles-Edouard, « Compétition entre villes pour l'Olympe. L'absence de différenciation territoriale », *Netcom. Réseaux, communication et territoires*, 2009, vol. 23, n° 1-2, p. 127-142.



villages qui répondent aux critères nécessaires. En arrivant dans une grande ville, le Tour de France se noie dans la masse du dynamisme. De plus, il serait alors un frein plus qu'un accélérateur puisqu'il priverait le centre d'accessibilité<sup>176</sup>.

Les communes développent des stratégies de politiques sportives qui tentent d'assurer un rayonnement, une attractivité territoriale et une augmentation des « ventes » de son produit comme le ferait une entreprise dans le secteur privé. Cette démarche s'associe à du *marketing territorial*<sup>177</sup>.

### 3.3. La visibilité de la Province

La Province de Liège cherche à se positionner stratégiquement sur le marché sportif afin d'y acquérir une certaine visibilité. En s'inscrivant dans une dynamique d'évènements sportifs, elle cherche à renforcer sa légitimité en investissant des secteurs de niche. En effet, la Province de Liège souffre d'un manque de visibilité auprès de la population qui ne différencie pas le champ d'action de la Province de Liège de celui de la Ville de Liège :

« Ça c'est... les gens ne savent pas ce que la Province fait. Ils ne savent pas qui on est. Je me souviens du... j'étais député... on pensait que j'étais de la Fédération... fin de la Communauté française à l'époque quoi. « Ah vous venez de la communauté française ? » - « Ah bah non ». Les gens ne savent pas »<sup>178</sup>.

Il faut savoir que l'intérêt provincial qui justifie l'action des Provinces dans la structure fédérale belge est « à la fois potentiellement illimité et absolument précaire »<sup>179</sup>. Au fil des décennies, le rôle des Provinces a successivement été réduit suite aux différentes modifications de la Constitution pour finalement aboutir, lors de la sixième réforme de l'État, à une ébauche de suppression des Provinces. Elles évoluent donc dans un système où leur légitimité et leur visibilité sont d'autant plus primordiales que dans les autres niveaux de pouvoir. Cependant, en matière de sport, le rôle des Provinces a été revu au goût du jour. La réforme des infrastructures sportives prévoit en effet un nouveau rôle supracommunal des Provinces<sup>180</sup>.

---

<sup>176</sup> FUMEY Gilles, « Le Tour de France ou le vélo géographique », *op.cit.*, p. 398.

<sup>177</sup> HOUILLIER-GUIBERT Charles-Edouard, « De la communication publique vers le marketing des territoires: approche microsociologique de la fabrication de l'image de marque », *op.cit.*, pp. 35-49.

<sup>178</sup> Entretien avec Katty FIRQUET, Liège, le 20 juin 2020.

<sup>179</sup> BEHRENDT Christian et *al.*, « Étude sur les hypothèses d'avenir des provinces wallonnes », *op.cit.*, p. 26.

<sup>180</sup> Voir *supra*.

Cela étant, la principale motivation liée au cyclisme est son aspect transcommunal<sup>181</sup>. En effet, une course cycliste a un côté mobile qui rend difficile l'association à un territoire en particulier ou à une infrastructure déterminée comme un stade de football, par exemple. De la sorte, la Province de Liège investit un secteur cohérent avec les visions qu'elle cherche à développer, à savoir mettre en valeur les communes sur son territoire et y développer les héritages attendus. Le cyclisme, par essence, est destiné à ce côté transversal car il parcourt un grand nombre de régions et ne se cadre pas à un territoire en particulier<sup>182</sup>. Le fait que la Province de Liège accueille une course cycliste est révélateur car elle ne parcourt pas Liège en particulier mais l'ensemble de la Province de Liège. D'autres villes étrangères ont par le passé adopté une stratégie semblable, notamment en Grande-Bretagne, comme le Comté du Kent lors du Grand Départ du Tour de France en 2007<sup>183</sup>.

Il existerait deux stratégies dans l'accueil des courses cyclistes :

La première serait d'accueillir des événements réguliers afin de créer une dynamique d'événements répétés annuellement et systématisés et, d'une certaine manière, mettre en avant le savoir-faire local. Liège-Bastogne-Liège et la Flèche wallonne sont des événements réguliers, qui sont conduits chaque année et qui mettent en valeur la Province de Liège grâce à des parcours traditionnels qui se sont institutionnalisés dans l'imaginaire cycliste<sup>184</sup>. Par exemple, le Mur de Huy est devenu une réelle institution pour la Ville de Huy<sup>185</sup>. Ces éléments permettent de bénéficier des effets d'héritages et d'éventuellement accéder à une patrimonialisation des ressources territoriales du parcours, comme une côte mythique<sup>186</sup>.

La seconde serait de considérer l'événement sportif comme une opportunité et ainsi, de se positionner sur plusieurs marchés en variant l'offre. C'est le cas pour la plupart des courses organisées en Province de Liège. Il a été vu précédemment que le budget communal et les subventions ne permettent parfois que le maintien des infrastructures existantes. Dans cette situation, il est difficile pour la politique sportive de mettre en œuvre des événements sportifs

---

<sup>181</sup> LELOUP Fabienne, « La transcommunalité à l'épreuve du fédéralisme : une illustration en Région wallonne », *Revue française d'administration publique*, 2017, vol. 162, n° 2, pp. 353-368.

<sup>182</sup> Entretien avec Philippe GROSJEAN, Seraing, le 22 juin 2020.

<sup>183</sup> BULL Chris et LOVELL Jane, « The Impact of Hosting Major Sporting Events on Local Residents: an Analysis of the Views and Perceptions of Canterbury Residents in Relation to the *Tour de France 2007* », *op.cit.*, pp. 229-248.

<sup>184</sup> Entretien avec Christophe LACROIX, Wanze, le 13 juillet 2020.

<sup>185</sup> Entretien avec Christophe COLLIGNON, Huy, le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

<sup>186</sup> Voir *infra*.

réguliers. C'est pourquoi les communes n'ont pas d'autres choix que de jouer un rôle de catalyseur<sup>187</sup> en saisissant les éventuelles opportunités qui se présentent.

Les courses cyclistes participent donc au développement socio-territorial<sup>188</sup> des communes. Néanmoins, il est important de les utiliser stratégiquement afin de construire cet effet durablement.

#### 4. *Un réseau d'acteurs réduit et coordonné*

En matière d'évènements sportifs tenus sur son territoire, la Province de Liège joue un rôle de métronome. Elle met à l'agenda l'ensemble des évènements sportifs et est également le pourvoyeur des ressources financières<sup>189</sup>. Elle régule l'accès qu'elle donne aux évènements sportifs en essayant de mettre en valeur, de manière équitable, l'ensemble des communes qui sont sur son territoire.

Cette « mainmise » sur les évènements sportifs est le fruit de relations historiques entretenues entre les organisateurs des classiques ardennaises et la société du Tour de France qui, par la suite, intégrera A.S.O. Les trois acteurs centraux sont alors Paul BOLLAND, le Gouverneur de la Province de Liège, Arsène VANHAEREN, le Président du Royal Cycliste Pesant Club, club organisateur des classiques ardennaises, et Jean-Marie LEBLANC, le Directeur de la Société du Tour de France<sup>190</sup>. L'origine de ces relations est avant tout liée à des motivations personnelles émanant des acteurs clés de la Province de Liège :

« Tu vois la volonté... la volonté euh... de... qu'à la Province de Liège et le rôle qu'elle veut jouer par rapport au cyclisme. Donc c'est parti peut-être de personnes, une histoire d'amour entre certaines personnes et une histoire d'amour entre le... le patron provincial de la Province qui était Paul Bolland à une époque puis qu'a été André Gilles qui sont des amoureux du cyclisme »<sup>191</sup>.

---

<sup>187</sup> Entretien avec Alain JACQUES, Liège, le 7 juillet 2020.

<sup>188</sup> CHALIP Laurence et FAIRLEY Sheranne, « Thinking strategically about sport events », *op.cit.*, pp. 155-158.

<sup>189</sup> Entretien avec Katty FIRQUET, Liège, le 20 juin 2020.

<sup>190</sup> Entretien avec Philippe REMMO, Ans, le 7 juillet 2020 ; Entretien avec Katty FIRQUET, Liège, le 20 juin 2020 ; Entretien avec Christophe COLLIGNON, Huy, le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

<sup>191</sup> Entretien avec Giovanni BOZZI, Liège, le 6 février 2020.

Ces relations historiques de marchandage entre les parties concernées se sont institutionnalisées à travers le temps et sont devenues de véritables « relations d'amitiés »<sup>192</sup> entre personnes et entres services<sup>193</sup>. Les héritages en réseaux ont donc perduré et franchi le cap des seules personnes pour réellement s'institutionnaliser. Cette facilité d'accès pour A.S.O, proche du *venue shopping*<sup>194</sup>, a permis à la Province de Liège de focaliser sa politique événementielle sur l'accueil de courses cyclistes au niveau international. Le *venue shopping* est une approche selon laquelle un lobby va investir l'institution dans laquelle il a le plus de chance de faire entendre son discours. La Province de Liège a ainsi développé une expertise en la matière.

Afin de mettre à l'agenda les courses cyclistes, A.S.O et la Province de Liège concluent des conventions qui garantissent à cette dernière l'organisation de Liège-Bastogne-Liège et de la Flèche wallonne sur son territoire.

#### 4.1. Des conventions entre Amaury Sport Organisation et la Province de Liège.

Les conventions cyclistes permettent aux organisateurs de conclure la décision d'octroyer l'accueil d'une course cycliste. Celles-ci sont signées pour une durée de six années. Elles sont donc calquées sur les échéances électorales au niveau local<sup>195</sup>. A.S.O charge « le fait de pouvoir mettre tout cela en musique à la Province de Liège »<sup>196</sup> en contrepartie d'une rémunération financière à charge conjointe de la Province de Liège, qui intervient pour 110.000 euros pour chacune des courses ardennaises et de la ville organisatrice, dans le cas de la Ville de Huy, 40.000 euros, dans celui de la Ville de Liège, 50.000 euros. Dans les autres cas, c'est-à-dire, dans le cas des événements sportifs ponctuels, aucune commune ne paie pour obtenir l'arrivée ou le départ<sup>197</sup>. Cette précision importe car elle permet ne pas situer le débat sur les ressources financières mais seulement sur les capacités dans la mise en œuvre.

Afin de se positionner sur le marché concurrentiel de l'accueil d'événements sportifs, les villes mettent en avant les avantages qui les caractérisent par rapport à d'autres villes semblables. Toutefois, Charles-Edouard HOUILLIER-GUIBERT soulève que ces avantages relèvent bien

---

<sup>192</sup> Entretien avec Katty FIRQUET, Liège, le 20 juin 2020.

<sup>193</sup> Entretien avec Christophe COLLIGNON, Huy, le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

<sup>194</sup> KÜBLER Daniel et DE MAILLARD Jacques, *Analyser les politiques publiques, op.cit.*, p. 36.

<sup>195</sup> Entretien avec Christophe COLLIGNON, Huy, le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

<sup>196</sup> *Ibid.*

<sup>197</sup> Entretien avec Giovanni BOZZI, Liège, le 6 février 2020.

souvent de la même nature ce qui rend la différenciation entre ces villes faible<sup>198</sup>. Afin d’outrepasser ces éléments de comparaison, il semblerait que les relations interpersonnelles puissent soustraire la compétitivité entre villes à l’aspect singulier d’une relation entre deux personnes ou au bon fonctionnement de l’institution<sup>199</sup>.

Pour Liège-Bastogne-Liège, le départ et l’arrivée, depuis 2019, se font à Liège<sup>200</sup>. La Flèche Wallonne, quant à elle, semble historiquement ancrée à la Ville de Huy et à son arrivée sur le Mur de Huy qui a fait la renommée de la course<sup>201</sup>. Quant à savoir si la convention serait reproduite à l’avenir, il existerait selon Christophe COLLIGNON très peu de chance que l’arrivée soit jugée ailleurs : « Elle s’est institutionnalisée et elle a réellement trouvé sa place dans le calendrier mondial »<sup>202</sup>.

Le Mur de Huy ne constitue pas pour autant une « proposition unique de vente »<sup>203</sup>, un atout majeur qui permettrait de justifier le monopole de l’évènement sur cette arrivée. Le cyclisme étant un sport basé sur l’absence d’infrastructures, il pourrait être aisé de trouver une arrivée alternative. Toutefois, la symbolique et l’historique sont très importants et sont le fondement même de ce sport<sup>204</sup> ce qui conduit Christophe COLLIGNON à penser que Huy restera ville-arrivée à l’avenir.

Son départ, par contre, varie chaque année. La convention prévoit trois arrivées en Province de Liège et trois arrivées hors de la Province afin de respecter le titre « wallonne » dans « Flèche wallonne » et ainsi de pouvoir bénéficier d’éventuels subsides auprès des autorités de tutelle<sup>205</sup>. En 2020, le départ a lieu à Herve, en Province de Liège<sup>206</sup>.

---

<sup>198</sup> HOUILLIER-GUIBERT Charles-Edouard, « Compétition entre villes pour l’Olympe. L’absence de différenciation territoriale », *op.cit.*, p. 128.

<sup>199</sup> Interview de Christophe LACROIX, Wanze, 13 juillet 2020.

<sup>200</sup> Entretien avec Giovanni BOZZI, Liège, le 6 février 2020.

<sup>201</sup> Entretien avec Christophe COLLIGNON, Huy, le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

<sup>202</sup> *Ibid.*

<sup>203</sup> HOUILLIER-GUIBERT Charles-Edouard, « Compétition entre villes pour l’Olympe. L’absence de différenciation territoriale », *op.cit.*, p. 131.

<sup>204</sup> FLEURIEL Sébastien et RASPAUD Michel, « Paris–Roubaix : l’imaginaire, le politique et le patrimoine » in FURT Jean-Marie et FAZI André (ed.), *Vivre du patrimoine. Un nouveau modèle de développement?*, Paris, L’Harmattan, 2012, pp. 441-458.

<sup>205</sup> Entretien avec Giovanni BOZZI, Liège, le 6 février 2020.

<sup>206</sup> Entretien avec Katty FIRQUET, Liège, le 20 juin 2020.

Les conventions sont négociables et permettent aux deux parties de faire valoir leurs intérêts respectifs. L'organisateur, d'une part, cherche à faire prospérer son produit, à le rendre rentable et donc à faire des bénéfices tout en proposant un contenu divertissant. La Province, quant à elle, ainsi que ses élus tentent de valoriser les intérêts provinciaux. Cela passe par une valorisation de ses communes en négociant un maximum de passage sur le territoire provincial<sup>207</sup>. Cette organisation engage toutefois un coût financier fort<sup>208</sup>.

Le cahier des charges a évolué au fil des années et varie fortement d'un événement à l'autre. Les exigences liées au Tour de France, par exemple, ne sont pas celles liées au Tour de Wallonie. De l'événement sportif majeur à l'événement sportif mineur, tout est proportionné. Cependant, la capacité liée à l'accueil de ces événements est également réduite et permet à la plupart des communes de jouir d'une arrivée ou d'un départ de course cycliste. Toutefois, au vu des capacités humaines et matérielles nécessaires, la possibilité d'organiser ces courses est limitée aux communes qui possèdent la capacité de le faire. Il s'agit d'avoir, par exemple, suffisamment de personnel des services communaux afin de garantir la bonne mise en œuvre<sup>209</sup> ou de posséder des espaces urbains suffisants pour qu'une arrivée d'étape y soit organisée<sup>210</sup>.

La Province de Liège se tourne ensuite vers ses partenaires, ses communes, avec qui elle signe un autre cahier des charges, cette fois-ci, à la charge de la ville organisatrice. Elle procède, dans un premier temps, à un appel à candidatures puis, dans un second temps, sélectionne le candidat selon différents critères. Pour ce faire, elle essaie d'équilibrer la gestion en termes de territoire c'est-à-dire répartir les arrivées et départs de courses entre les différents arrondissements de la Province de Liège. Toutefois, d'autres considérations telles que les majorités politiques sont prises en compte<sup>211</sup>. Le CADACOM, le cadastre des événements et infrastructures de la Province de Liège, sur lequel cette dernière se repose, implique une rationalisation de l'offre sportive en fonction de ce qui a été fait dans une commune ou l'autre<sup>212</sup>. Néanmoins, les considérations peuvent parfois être liées aux motivations politiques de mettre en valeur une commune qui partage la même couleur politique que le collège provincial. Les considérations

---

<sup>207</sup> D'après Giovanni BOZZI (Entretien du 6 février 2020), 97% du parcours de la Flèche wallonne aurait emprunté des routes de la Province de Liège.

<sup>208</sup> Entretien avec Alain JACQUES, Liège, le 7 juillet 2020.

<sup>209</sup> Entretien avec Elvio RIGUTTO, Verviers, le 3 juillet 2020.

<sup>210</sup> Entretien avec Christophe LACROIX, Wanze, le 13 juillet 2020.

<sup>211</sup> Entretien avec Giovanni BOZZI, Liège, le 6 février 2020.

<sup>212</sup> *Ibid.*

ne sont donc plus directement liées à la couleur du parti mais plutôt aux majorités mises en place :

« Faut pas se cacher un petit peu, un pack de majorité avec pour le moment PS/MR, comme ça tu comprends, bah on essaie qu'il y ait présence de communes PS et de communes MR »<sup>213</sup>.

Les organisateurs de courses cyclistes entretiennent également des relations directes avec les villes organisatrices. Chaque organisation a son propre mode de fonctionnement, ce qui peut provoquer des ressentis très différents chez les accueillants car entre la directive et la mise en œuvre, il y a une différence. Ces communes doivent respecter un ensemble de critères qui vont de la fermeture des routes à la mise à disposition de locaux pour la presse et les organisateurs<sup>214</sup>. Ce cahier des charges est pourtant très contraignant pour les villes qui doivent adapter leur mobilité et leur vie quotidienne pour l'intégralité de la journée<sup>215</sup>.

Néanmoins, les autorités politiques qui initient des événements sportifs doivent posséder les capacités financières suffisantes. A l'instar des projets de grandes infrastructures, les communes seules ne sont pas capables de se lancer dans de tels investissements. Cette capacité permet à la Province d'entretenir des relations d'interdépendance avec les parties concernées. Les communes interviennent en second plan en mettant en place toute la logistique, le travail de mobilisation préalable et de fermeture des routes, etc. Ce travail qui intervient dans la mise en œuvre de la politique événementielle est, sans comparaison, beaucoup moins mis en évidence<sup>216</sup>.

Les autres courses fonctionnent selon le même modèle, par la signature de conventions entre l'organisateur et la Province de Liège. Il existe une convention de trois années entre Golazo, l'organisateur du *Baloise Belgium Tour* et la Province pour accueillir sur le territoire de cette dernière, chaque année, une des cinq étapes du *Baloise Belgium Tour*<sup>217</sup>. Cette étape, généralement un circuit partant et arrivant au même endroit, a eu lieu en 2019 à Seraing, en 2018 à Wanze, en 2017 à Ans et en 2016 à Verviers, ce qui correspond aux villes étudiées<sup>218</sup>.

---

<sup>213</sup> *Ibid.*

<sup>214</sup> Entretien avec Philippe GROSJEAN, Seraing, le 22 juin 2020.

<sup>215</sup> Entretien avec Elvio RIGUTTO, Verviers, le 3 juillet 2020.

<sup>216</sup> Entretien avec Alain JACQUES, Liège, le 7 juillet 2020.

<sup>217</sup> Entretien avec Philippe GROSJEAN, Seraing, le 22 juin 2020.

<sup>218</sup> Site internet de Proccyclingstats.com, « Tour of Belgium », disponible à l'adresse suivante : <https://www.proccyclingstats.com/race/tour-of-belgium> (consultée le 11 août 2020).

En conclusion, peu d'acteurs participent au processus décisionnel quant à l'accueil d'un évènement. La mise à l'agenda résulte d'un dialogue entre l'institution motrice qui est la Province de Liège et les intermédiaires que sont les villes hôtes. Les ressources financières sont à la charge de la Province de Liège et éventuellement partagées avec la Ville de Huy ou la Ville de Liège, dans le cas des évènements réguliers. Par contre, ce sont les communes qui mettent à disposition les ressources humaines. Les ressources financières, politiques et le pouvoir politique sont donc fortement concentrés entre des acteurs relativement interdépendants.

Ce réseau fermé entre des parties prenantes réduites renforce la position et le rôle que des individualités peuvent jouer. Cela renforce le pouvoir et l'influence de certains acteurs au sein de ce réseau. Ce dernier est fluctuant entre les personnes mais pas entre les parties prenantes. Il y a donc une sorte d'héritage au sein des réseaux.

### *5. Des connaissances diversifiées et asymétriques*

Une fois la décision prise et la candidature attribuée à la ville hôte, il faut désormais mettre en place l'évènement afin qu'il puisse se dérouler sans problèmes et l'organiser de façon cohérente. Il existe une nouvelle fois une différence entre courses cyclistes majeures et courses cyclistes mineures dans la mise en œuvre de celles-ci.

En participant à la mise en place d'évènement sportifs, les communes développent des acquis et des connaissances<sup>219</sup>. Cependant, certains acteurs mobilisent ces ressources pour instrumentaliser leur position et renforcer leur légitimité au sein de l'administration. Ainsi, les services des travaux des différentes communes ont pris possession de la mise en œuvre des courses cyclistes alors que pour le reste des évènements sportifs, ce sont en principe les services sportifs qui implémentent l'évènement<sup>220</sup>. Le niveau de savoir varie en fonction de la nature de l'évènement. Dans les évènements sportifs réguliers, les acteurs de terrain sont préparés et reproduisent les schémas utilisés d'une année à l'autre dans une logique d'apprentissage, ce qui leur permet être plus efficaces chaque année. Dans les cas des évènements ponctuels comme le Tour de Belgique ou de Wallonie, l'organisation est plus chaotique<sup>221</sup>. Les organisateurs, tous comme les pouvoirs locaux, sont démobilisés quant à l'approche à adopter si bien que pour

---

<sup>219</sup> PREUSS Holger, « A framework for identifying the legacies of a mega sport event », *op.cit*, p. 651.

<sup>220</sup> Entretien avec Philippe REMMO, Ans, le 7 juillet 2020 ; Entretien avec Elvio RIGUTTO, Verviers, le 3 juillet 2020.

<sup>221</sup> Entretien avec Philippe REMMO, Ans, le 7 juillet 2020.



certaines il s'agit d'observer comment cela se passe ailleurs<sup>222</sup>, dans les courses cyclistes régulières comme Liège-Bastogne-Liège, afin d'adopter la bonne approche. Il y a donc un certain flou dans la mise en œuvre au niveau des courses mineures, ce qui peut décourager certaines communes à vouloir s'investir d'années en années dans l'accueil d'évènements cyclistes<sup>223</sup>.

La mise en œuvre des courses cyclistes consiste principalement à « l'occupation de voiries et de la mise à disposition d'ouvriers »<sup>224</sup> afin que l'organisateur puisse installer les éléments essentiels au bon déroulement de la course. Le Bourgmestre doit fournir les autorisations de police et de fermeture des voiries, les zones de police doivent assurer le bon passage des coureurs, les services des travaux doivent préparer la voirie avec la mise en place de barrière Nadar, de points d'eau, de câblages électriques<sup>225</sup>. La commune met également des infrastructures à disposition pour la presse et le centre d'accueil<sup>226</sup>.

D'un point de vue général, la mise en œuvre des courses cyclistes présente peu de conflits entre les acteurs. Elle est même l'occasion pour les services publics de varier leur quotidien. Il y a un aspect positif à travailler pour valoriser la commune et son territoire. Elle tend à renforcer la cohésion au sein de service public<sup>227</sup> comme en témoigne Christophe COLLIGNON :

« Et puis c'est aussi quelque chose qui met du moral donc ils font cela avec plaisir. C'est plus valorisant pour eux de se dire qu'on met la ville en lumière pour accueillir le Tour de France que ce qu'on fait habituellement, nettoyer les cimetières ou vider des égouts, si vous me permettez cette comparaison »<sup>228</sup>.

Ce savoir-faire est important pour les organisateurs qui préfèrent se baser sur une organisation fiable. Ce qui peut expliquer que ce sont régulièrement les mêmes villes qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche et accueillir des courses cyclistes :

« Les organisateurs ont aussi envie de pouvoir se baser sur une organisation dont ils savent qu'il n'y aura pas de problème et je crois que chaque fois qu'ils sont venus à Seraing »<sup>229</sup>.

---

<sup>222</sup> Entretien avec Elvio RIGUTTO, Verviers, le 3 juillet 2020.

<sup>223</sup> Entretien avec Philippe REMMO, Ans, le 7 juillet 2020.

<sup>224</sup> *Ibid.*

<sup>225</sup> Entretien avec Christophe COLLIGNON, Huy, le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

<sup>226</sup> Entretien avec Philippe REMMO, Ans, le 7 juillet 2020.

<sup>227</sup> Entretien avec Elvio RIGUTTO, Verviers, le 3 juillet 2020.

<sup>228</sup> Entretien avec Christophe COLLIGNON, Huy, le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

<sup>229</sup> Entretien avec Philippe GROSJEAN, Seraing, le 22 juin 2020.

Enfin, les héritages sportifs permettent de rendre compte des émotions que peuvent susciter les événements sportifs mais également la manière dont elles peuvent être instrumentalisées et donc détournées de leur but originel. Au-delà des ressources territoriales, elles peuvent être également des ressources personnelles. Ces ressources personnelles trouvent leur origine dans le fait que la course cycliste ne représente pas un coût politique majeur pour les personnes qui l'initient.

## 6. *Instrumentaliser l'émotion*

L'émotion suscitée par l'événement sportif a présenté et présente toujours certains enjeux. Ceux-ci sont de trois ordres, renforcer l'identité nationale ou régionale, renforcer la cohésion sociale enfin, renforcer la position de certaines personnes.

### 6.1. Un enjeu identitaire important

Le cyclisme est par essence lié à sa dimension géographique et historique<sup>230</sup>. L'accueil d'un Grand Départ présente une visibilité internationale pour les pays hôtes. Caractérisé par une mondialisation de plus en plus importante, il reste pour autant un sport traditionnel. Certaines courses s'identifient à un territoire ou à une symbolique donnée<sup>231</sup>, ce qui fait que :

« Le succès du Tour de France dépasse l'enjeu cartographique mais c'est bien sur la carte du Tour, publiée chaque année, que se construit une petite part de la mémoire de la France, une leçon annuelle de géographie nationale, qui borne et jalonne la France et ses voisins de repères symboliques, constitutifs de l'identité française et, peut-être un jour, européenne »<sup>232</sup>.

Cette association entre région et course est porteur d'enjeux identitaires très importants<sup>233</sup>. Il peut être un instrument de revendications politiques voire nationalistes. A titre d'exemple le Pays Basque est réputé pour l'organisation du Tour du Pays Basque<sup>234</sup> qui prend place au début du mois d'avril et de la Classique de Saint-Sébastien qui a lieu fin juillet, ainsi que de son

---

<sup>230</sup> FUMEY Gilles, « Le Tour de France ou le vélo géographique », *op.cit.*, pp. 388-408.

<sup>231</sup> FLEURIEL Sébastien et RASPAUD Michel, « Paris-Roubaix : l'imaginaire, le politique et le patrimoine » *op.cit.*, pp. 441-458.

<sup>232</sup> FUMEY Gilles, « Le Tour de France ou le vélo géographique », *op.cit.*, p. 389.

<sup>233</sup> BOLZ Daphné, « L'événement en histoire culturelle du sport : essai d'historiographie », *Movement & Sport Sciences*, 2014, vol. 86, n° 4, pp. 81-91.

<sup>234</sup> Site internet de la « *Vuelta a Pais Vasco* », disponible à l'adresse suivante : <https://www.itzulia.eus/> (consultée le 6 août 2020).

équipe cycliste historique *Eusktaltel Euskadi*<sup>235</sup>. La Communauté flamande, dans le même ordre d'idée, met chaque année en avant son Tour des Flandres, le *Ronde van Vlaanderen*, initié par l'organisation *Flanders Classic*<sup>236</sup>. Ce qui fait dire à Alain JACQUES qu'il existe une différence nette entre ces courses politiques :

« On voit que c'est un sport qui s'internationalise beaucoup et ça reste, que ce soit le Tour des Flandres qui lui a une histoire peut-être plus controversée parce que plus régionaliste, plus politique. C'est une course politique. Liège-Bastogne-Liège n'est pas une course politique »<sup>237</sup>.

Si toutes les courses ne cherchent pas à mettre en avant un enjeu identitaire important, il y a tout de même un imaginaire associé à ces courses<sup>238</sup>. Une future recherche qui étudierait la question sous cet angle serait intéressante à effectuer. L'objet d'étude de ce Mémoire est la Province de Liège. Si les idées nationalistes y sont absentes, elles n'empêchent toutefois pas son étude puisqu'elle reste un grand foyer d'accueil de courses<sup>239</sup>.

De plus, parler d'un évènement sportif, c'est une manière de faire parler de soi à l'international et de faire exister une localité par un biais ou un autre. C'est un point de rencontre entre l'identité d'un territoire et sa vision à l'internationale. Katty FIRQUET, à ce propos, montre à quel point les évènements sportifs sont synonymes de points de rencontre entre investisseurs et autorités publiques :

« Quand on reçoit des Chinois et qu'on tente de négocier des partenariats, ils nous disent : 'Francorchamps hein'. Ah bah nous on va à Francorchamps hein, pas de problème. On se sert de... tous les leviers qu'on peut, par rapport à toutes les compétences que l'on a »<sup>240</sup>.

---

<sup>235</sup> GARCÍA César, « The Use of Sports as a Tool of Public Diplomacy in Regions or 'Stateless Nations': The Case of the Basque Country in Contemporary Spain », *Journal of Sports Media*, 2012, vol. 7, n° 2, pp. 115-128.

<sup>236</sup> Site internet « *Flanders Classics* », disponible à l'adresse suivante : <https://www.flandersclassics.be/fr> (consultée le 6 août 2020).

<sup>237</sup> Entretien avec Alain JACQUES, Liège, le 7 juillet 2020.

<sup>238</sup> FLEURIEL Sébastien et RASPAUD Michel, « Paris-Roubaix : l'imaginaire, le politique et le patrimoine », *op.cit.*, pp. 441-458.

<sup>239</sup> Entretien avec Katty FIRQUET, Liège, le 20 juin 2020.

<sup>240</sup> Entretien avec Katty FIRQUET, Liège, le 20 juin 2020.

## 6.2. Une capacité à se relier à sa population

Les courses cyclistes ne présentent pas de rentrées directes en termes économiques pour les pouvoirs locaux<sup>241</sup>. Il y en a un, relatif, pour le secteur de l'Horeca<sup>242</sup> qui jalonne le parcours mais l'impact est relativement réduit<sup>243</sup>. De plus, le cyclisme reste un évènement local, ancré à son territoire. Il reste traditionnel et s'adresse avant tout à la population locale. Il n'y a pas de rapport à une équipe ce qui ne crée pas autant de tensions que peut susciter l'affrontement dans d'autres sports. Cela facilite la gestion et la sécurité faite par la police<sup>244</sup>. D'une certaine manière, les résidents sont prêts à subir les contraintes associées à l'évènement telles que des fermetures de voirie si l'évènement procure du plaisir et de l'excitation<sup>245</sup>.

Pour une commune, perdre sa capacité à produire des évènements sportifs, c'est perdre sa capacité à relier la population au loisir et par extension, l'autorité politique de ses administrés. Bien que l'évènement sportif ne rapporte rien, il ne s'agirait pas de se refermer sur soi-même en ne promouvant plus de telles manifestations :

« Quand on est une ville de ce type [Liège], on peut sans grandiloquence avoir tout de même des aspirations à accueillir des événements et à intéresser les gens parce qu'on doit encore exister demain. Soit on fait ça et, à la fois on retrousse ses manches et, on essaye de résoudre les problèmes actuels mais on se donne une capacité d'exister dans l'avenir et de conserver une place sur le plan européen. Soit on se referme complètement sur soi-même comme une huitre et on ne sait plus ce qu'il se passe ailleurs. Les gens ont oublié qu'on existe et je ne pense pas que c'est comme ça qu'on va résoudre le problème non plus »<sup>246</sup>.

Ce mouvement d'ouverture au monde se fait également dans la population et provoque un « effet de halo »<sup>247</sup>, un sentiment de fierté de posséder un évènement sportif majeur, voire un nom qui résonne à l'international. Cet effet va plus loin et renforce en effet la cohésion

---

<sup>241</sup> Entretien avec Philippe REMMO, Ans, le 7 juillet 2020.

<sup>242</sup> Entretien avec Christophe COLLIGNON, Huy, le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

<sup>243</sup> Entretien avec Philippe REMMO, Ans, le 7 juillet 2020.

<sup>244</sup> Entretien avec Christophe LACROIX, Wanze, le 13 juillet 2020.

<sup>245</sup> BULL Chris et LOVELL Jane, « The Impact of Hosting Major Sporting Events on Local Residents: an Analysis of the Views and Perceptions of Canterbury Residents in Relation to the *Tour de France 2007* », *op.cit.*, pp. 229-248.

<sup>246</sup> Entretien avec Alain JACQUES, Liège, le 7 juillet 2020.

<sup>247</sup> *Ibid.*

sociale<sup>248</sup>. A ce sujet Christophe COLLIGNON insiste sur la fierté que représente l'accueil annuel de la Flèche Wallonne pour les Hutois :

« Il y a dans des événements qui... auxquels les Hutois, les gens qui sont attachés au pays de Huy s'identifient. Il y a le Rallye du Condroz, il y a la foire du 15 août et il y a évidemment le jour de la Flèche Wallonne. Ce fameux mercredi où tout le monde prend congé et où tout le monde festoie »<sup>249</sup>.

La capacité à pouvoir faire venir des « grands noms » dans les courses cyclistes est très variable et dépend également de l'ampleur. C'est donc également un enjeu pour les autorités locales d'obtenir des courses majeures afin de pouvoir faire venir des champions, chose qui est rapidement mise en avant dans la promotion de la course et qui est une variable significative du succès sportif et économique de l'évènement<sup>250</sup>.

La durabilité des événements sportifs dépend donc principalement des acteurs qui la composent et qui souhaitent mettre en œuvre une telle politique d'accueil des événements sportifs. Si à l'avenir, il était décidé de ne plus s'intéresser à de telles manifestations alors elles cesseraient simplement d'exister<sup>251</sup>. En revanche, la politique de recherche d'évènements internationaux, quant à elle, est corollaire des acteurs politiques et de l'image qu'ils veulent véhiculer. La Province joue sur les leviers dont elle dispose.

### 6.3. Une capacité personnelle d'investissement

Il a été vu qu'il existe deux façons de considérer la course cycliste, la poursuite de l'évènement régulier ou l'opportunité d'un évènement ponctuel. Néanmoins, dans les deux cas, la course cycliste représente une fenêtre d'opportunité<sup>252</sup> qui permet la prise d'initiatives qui n'aurait pas eu lieu en l'absence de l'évènement<sup>253</sup>.

La temporalité liée aux courses cyclistes dépasse parfois celle des rythmes électoraux. Tout dépend de la course à accueillir. Dans le cas du Tour de France, la préparation d'une candidature

---

<sup>248</sup> CHALIP Laurence, « Towards Social Leverage of Sport Events », *Journal of Sport & Tourism*, *op.cit.*, pp. 109-127.

<sup>249</sup> Entretien avec Christophe COLLIGNON, Huy, le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

<sup>250</sup> LARSON Daniel J. et WON Doyeon, « Road cycling event preferences for racing cyclists », *International Journal of Sports Marketing and Sponsorship*, 2012, vol. 13, n° 2, pp. 27-42.

<sup>251</sup> Entretien avec Philippe REMMO, Ans, 7 juillet 2020.

<sup>252</sup> KINGDON John W., *Agendas, Alternatives and Public Policies*, New York, Harper Collins, 1995, p. 166.

<sup>253</sup> SMITH Andrew, « Leveraging sport mega-events: new model or convenient justification? », *op.cit.*, pp. 15-30.

à l'accueil du Grand Départ se fait parfois des années auparavant et parfois, avant même l'élection des personnes chargées de ces compétences<sup>254</sup>. Le coût lié à l'organisation de l'évènement nécessite également une anticipation dans les budgets de la Province afin de les ventiler correctement, ce qui entraîne une certaine rigidité. Le coût d'opportunité lié à ces évènements est également important puisqu'en organisant une telle manifestation, les pouvoirs publics renoncent à octroyer des moyens dans d'autres secteurs et des subsides dans d'autres sports<sup>255</sup>. Ainsi, il est important pour les gouvernements locaux de se positionner rapidement en faveur ou non de l'accueil d'une course cycliste.

La Province de Liège souhaite à nouveau défendre une candidature en ce sens. Dans sa déclaration de politique provinciale, la Province de Liège souhaite dès 2018 accueillir à nouveau un Grand Départ du Tour de France avant la fin de la législature 2018-2024<sup>256</sup>. Cette candidature est une volonté de la Députée provinciale en charge des sports<sup>257</sup>.

Les candidatures à des évènements sportifs majeurs présentent toutefois une double difficulté. D'un côté, si la candidature échoue, le financement perdu lié à la candidature sera dénoncé à la fois par les adversaires politiques et par la population. D'un autre côté, si la candidature n'est pas soutenue par les pouvoirs publics et appuyée par des partenaires commerciaux, elle ne sera pas choisie<sup>258</sup>. Cet « enthousiasme politique précoce »<sup>259</sup>, qui est indissociable de la candidature, met en jeu la légitimité politique des élus qui portent le projet. Les personnalités politiques qui l'initient deviennent alors des entrepreneurs politiques qui cherchent à mettre leurs ressources personnelles et politiques dans la mise à l'agenda d'un évènement sportif international<sup>260</sup>. Certains ont même la possibilité d'influer sur la décision dans un sens ou dans un autre afin de permettre à leur localité de bénéficier de l'arrivée ou du départ d'une étape en fonction des ressources et des capacités d'espaces de la commune<sup>261</sup>. Dans le cas des courses mineures, ceux-ci peuvent influencer le tracé de l'épreuve afin d'éviter certains conflits avec les heures d'ouvertures des magasins et du centre-ville<sup>262</sup>. La temporalité liée à l'accueil des

---

<sup>254</sup> Entretien avec Christophe LACROIX, Wanze, le 13 juillet 2020.

<sup>255</sup> *Ibid.*

<sup>256</sup> Déclaration de politique provinciale 2018-2024, *Collège provincial de Liège*, 20 décembre 2018, p. 39.

<sup>257</sup> Entretien avec Katty FIRQUET, Liège, le 20 juin 2020.

<sup>258</sup> DE NOOIJ Michiel et VAN DEN BERG Marcel, « The Bidding Paradox: Why Politicians Favor Hosting Mega Sports Events Despite the Bleak Economic Prospects », *op.cit.*, p. 69.

<sup>259</sup> *Ibid.* (traduction de l'auteur)

<sup>260</sup> KINGDON John W., *Agendas, Alternatives and Public Policies*, *op.cit.*, p. 179.

<sup>261</sup> Entretien avec Christophe LACROIX, Wanze, le 13 juillet 2020.

<sup>262</sup> *Ibid.*

événements sportifs est donc également calquée sur les échéances électorales<sup>263</sup>. Cela peut garantir des gains futurs ou non<sup>264</sup>. Dans certains cas, l'accueil d'une course cycliste majeure peut représenter un certain enjeu électoral. Les événements sportifs peuvent influencer sur « l'image personnelle, la personnalité ou le prestige »<sup>265</sup> de l'élu. Ce dernier qui est à la base de la mise en place de l'évènement ne prend toutefois pas de grands risques en défendant une telle candidature et peut potentiellement gagner des effets retours qu'il est alors difficile de valider et de quantifier. Cela n'est pas vérifiable pour l'heure, une future recherche en ce sens pourrait étudier le lien entre organisation d'évènements internationaux et gains électoraux.

Toutefois, l'accueil d'un tel évènement présente un coût politique moindre pour cinq raisons.

La première est que le cyclisme reste un sport extrêmement populaire<sup>266</sup>. En effet, il bénéficie d'une meilleure réputation qu'un autre sport, comme le football, car la dérive financière liée aux sportifs n'est pas aussi importante ou du moins perceptible aux yeux du grand public<sup>267</sup>. De plus, bien qu'étant polluant à cause des déchets et du passage de la caravane publicitaire ainsi que par le nombre de véhicules motorisés<sup>268</sup>, le cyclisme par son aspect mécanique bénéficie d'une meilleure réputation que les sports moteurs dont l'impact écologique est plus visible<sup>269</sup>.

La seconde raison est que le cyclisme est un sport gratuit et par conséquent accessible à tous. Il s'agit d'une sorte de bien public auquel tout le monde a accès. Il est donc plus facile de défendre un projet qui convient à l'ensemble de la population qu'une compétition dans laquelle seuls ceux qui pourront y accéder par un droit d'entrée bénéficieront des avantages liés à l'évènement. Dans les courses cyclistes il n'y a pas de droit d'entrée. Les téléspectateurs ne doivent pas non plus s'affranchir d'un droit car les courses prenant place sur le territoire belge sont diffusées par des chaînes publiques belges<sup>270</sup>.

---

<sup>263</sup> Entretien avec Katty FIRQUET, Liège, le 20 juin 2020.

<sup>264</sup> Entretien avec Christophe LACROIX, Wanze, le 13 juillet 2020.

<sup>265</sup> BOUVET Patrice, « Les « retombées » des événements sportifs sont-elles celles que l'on croit ? », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 2013, n° 13, p. 12.

<sup>266</sup> Entretien avec Alain JACQUES, Liège, le 7 juillet 2020.

<sup>267</sup> *Ibid.*

<sup>268</sup> Entretien avec Giovanni BOZZI, Liège, le 6 février 2020.

<sup>269</sup> Entretien avec Christophe COLLIGNON, Huy, le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

<sup>270</sup> VAN REETH Daam, « Road cycling TV viewing report 2019 », *op.cit.*, pp. 1-50.

De plus, l'absence d'infrastructures construites spécifiquement pour la course cycliste peut rendre le coût de l'évènement moins perceptible aux yeux du grand public et donc, rendre ce dernier moins hostile à son accueil<sup>271</sup>.

Par ailleurs, cette popularité est également inscrite dans les médias qui s'enchantent tous de l'arrivée ou d'un départ fait dans le pays. Si critiques il y a, celles-ci ont tendance à s'étouffer dans le battement médiatique fait autour de la course<sup>272</sup>.

Enfin, il est observé que, dans le cadre des courses cyclistes et contrairement aux autres évènements sportifs majeurs comme les Jeux Olympiques et la Coupe du Monde, les négociations pour l'accueil de l'évènement se font principalement dans les couloirs. Elles sont peu médiatisées, donc moins perceptibles aux yeux du grand public<sup>273</sup>. C'est une fois seulement que la ville est choisie qu'elle est révélée au grand public par voie de presse. De plus, la candidature n'est pas élue par un panel d'experts internationaux comme dans d'autres cas comme pour la Coupe du Monde mais par l'organisateur lui-même, ce qui permet d'avoir plus de contrôle sur la candidature à choisir<sup>274</sup>.

Cette considération ne concerne que les courses cyclistes majeures comme le Tour de France. Dans le cas des courses cyclistes mineures, la Province de Liège se tourne vers ses partenaires communaux quelques mois auparavant afin de leur proposer d'accueillir la course. La décision revient alors à la commune d'accueillir la course ou non. Évidemment, les impacts ne sont pas les mêmes dans le cas des courses cyclistes mineures<sup>275</sup>. La visibilité est moindre car les retransmissions télévisées sont souvent limitées au pays qui accueille l'évènement et à son environnement régional. Par exemple, le Tour de Wallonie n'est retransmis qu'en Belgique francophone<sup>276</sup>. De même, l'impact au niveau des personnes n'est pas identique puisque l'évènement est moins populaire et amène moins les personnes à se déplacer pour voir la course que dans le cas des courses majeures<sup>277</sup>.

---

<sup>271</sup> BULL Chris et LOVELL Jane, « The Impact of Hosting Major Sporting Events on Local Residents: an Analysis of the Views and Perceptions of Canterbury Residents in Relation to the *Tour de France* 2007 », *op.cit.*, p. 234.

<sup>272</sup> *Ibid.*, p. 245.

<sup>273</sup> *Ibid.*

<sup>274</sup> FUMEY Gilles, « Le Tour de France ou le vélo géographique », *op.cit.*, p. 389.

<sup>275</sup> Entretien avec Philippe REMMO, Ans, le 7 juillet 2020.

<sup>276</sup> VAN REETH Daam, « Road cycling TV viewing report 2019 », *op.cit.*, pp. 30-44.

<sup>277</sup> Entretien avec Christophe LACROIX, Wanze, le 13 juillet 2020.



Cependant, il convient de relativiser l'impact que suscite un tel évènement sur le quotidien des gens. S'il a pour but d'être une mission de service public, il ne crée pas pour autant une solution à des problèmes d'importance capitale de la vie quotidienne comme le chômage ou la santé. Donc, l'impact électoral, s'il existe, est relatif car proportionné à bien d'autres problèmes.

Le cyclisme présente donc un caractère unique dans l'évènementiel sportif. De par son côté gratuit, il provoque un sentiment d'adhésion de la population à l'évènement et ne crée pas des tensions pour les groupes lésés comme les riverains. De plus, les coûts nécessaires à l'organisation de l'évènement ne sont pas visibles matériellement. Il se peut donc que l'aspect financier soit relativement ignoré par les résidents. Dès lors, l'accueil d'un tel évènement ne suscite pas de tensions ni au sein de la population, ni au sein des collèges communaux et provinciaux en place<sup>278</sup>. Il se prolonge en effet dans le processus décisionnel puisque ce côté populaire a un côté très unanime :

« Autant parfois sur le rallye du Condroz, parce que c'est un sport automobile, il y a des opposants mais pas dans le collège. Je dirais parfois dans la population autant pour le cyclisme avec son aspect gratuit, fête populaire, je ne me souviens pas avoir eu la moindre opposition »<sup>279</sup>.

Enfin, il permet aux élus, à l'instar du territoire, de bénéficier d'une certaine visibilité<sup>280</sup>. Vus par les médias du monde entier, il s'agit de mettre également en valeur les gouvernants locaux à côté des grands champions. Ainsi, l'ensemble des acteurs locaux souhaite être sur la photo des podiums :

« Parce que c'est retransmis euh bah on en parle beaucoup, c'est un vecteur de popularité, c'est un vecteur médiatique, donc il y a des conférences de presse, il y a des images quand on voit le maillot jaune etc. 'Ah on a vu un tel et il était à côté de...' et voilà. Donc à ce moment-là tout le monde veut être sur la photo même ceux qui au départ étaient un peu opposés à la venue du Tour de France mais bon, c'est la politique »<sup>281</sup>.

C'est une vision positive associée à l'effort des champions. C'est justement le retour de l'arrivée de Liège-Bastogne-Liège à Liège qui constitue la dernière analyse de cette section.

---

<sup>278</sup> Entretien avec Christophe COLLIGNON, Huy, le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

<sup>279</sup> *Ibid.*

<sup>280</sup> SMITH Andrew, « Leveraging sport mega-events: new model or convenient justification? », *op.cit.*, pp. 15-30

<sup>281</sup> Entretien avec Christophe LACROIX, Wanze, le 13 juillet 2020.

#### 6.4. Le retour de l'arrivée de Liège-Bastogne-Liège... à Liège

En 2019, la Ville de Liège a récupéré l'arrivée de Liège-Bastogne-Liège, plus de 25 années après l'avoir cédée à Ans. Cependant, l'arrivée à Ans était une déception pour les cyclistes d'un point de vue sportif car elle ne remplissait pas les promesses qui lui étaient attribuées<sup>282</sup>. Si ce changement d'arrivée aurait pu créer des tensions intra-politiques, il s'est fait pourtant de manière diplomatique entre les parties concernées.

Cette explication fait écho à ce qui a été mentionné auparavant. La politique sportive est impulsée par les personnes et la capacité de réseaux qu'elles peuvent développer. Ainsi, au terme de la convention 2012-2018, la Ville de Liège a pu profiter de l'opportunité de récupérer la course et ce, principalement grâce au poids politique respectif des élus politiques en place. Philippe REMMO résume bien la situation :

« A Ans, tu as eu Michel Daerden qui a voulu la course, t'as eu Stéphane Moreau qui a gardé la course et puis bah Grégory Philippin est une étoile montante, si tu veux, mais n'avait pas le poids euh de Michel Daerden, ni de Stéphane Moreau et tout ça... tout ça est un enjeu politique. Willy Demeyer bah a voulu la récupérer, il l'a récupérée, c'est comme ça [...] Tu as besoin de figures politiques fortes et une étape cycliste internationale comme ça renforce ta position. Ce sont des tous des événements qui renforcent ta position donc oui c'est important mais tout ça se joue [...] c'est une histoire de parcours et d'opportunités de s'arrêter ou pas à tel ou tel endroit, ça aussi c'est politique »<sup>283</sup>.

Toutefois si cette course a un poids symbolique et politique important pour les élus locaux, ce n'est pas forcément le cas de la population locale comme Alain JACQUES le souligne :

« Oui ça a une importance dans le monde parce qu'il y a des gens qui rêvent de venir lever les bras à Liège et d'autre part je pense que les Liégeois ne sont pas... Il n'y a pas eu de manifestations de masse hein, on n'est pas venus faire la grève de la faim place Saint Lambert parce qu'on a perdu Liège-Bastogne-Liège »<sup>284</sup>.

Enfin, la dernière section s'intéresse à l'effet de levier.

---

<sup>282</sup> Entretien avec Alain JACQUES, Liège, le 7 juillet 2020.

<sup>283</sup> Entretien avec Philippe REMMO, Ans, le 7 juillet 2020.

<sup>284</sup> Entretien avec Alain JACQUES, Liège, le 7 juillet 2020.

## 7. Un effet de levier pour multiplier les retombées

Pour rappel, l'effet de levier permet à une entité donnée de multiplier les retombées symboliques et économiques en mettant en œuvre des politiques parallèles aux événements sportifs, qui prolongent ces derniers<sup>285</sup>.

Plusieurs territoires, sur lesquels les courses cyclistes ont une renommée importante, ont décidé de mettre en œuvre des événements secondaires afin de contribuer aux retombées économiques et symboliques associées aux événements sportifs<sup>286</sup>. En Province de Liège, la « Liège-Bastogne-Liège cyclo » permet aux cyclistes amateurs d'emprunter, la veille de la course destinée aux professionnels, le même parcours. Ainsi en 2019, 8000 cyclistes amateurs, de plus de trente nationalités différentes, ont participé à cette course. Ces événements, utilisés en tant qu'*effet de levier*, contribuent à remplir les hôtels et incitent les touristes à rester le week-end en Province de Liège<sup>287</sup> :

« Ces gens qui viennent de partout en Europe, c'est vraiment des fous, fervents du cyclisme qui profitent de parcourir quelque part et de faire le même parcours que les pros le jour avant et le jour après de rester sur place pour regarder, d'aller dans différents points de passages pour voir les pros »<sup>288</sup>.

Toutefois, ces « cyclos » ne jouissent pas de la même visibilité que les courses professionnelles et sont parfois une vraie contrainte pour les autorités communales qui refusent le passage de celles-ci<sup>289</sup>. La Province doit alors trouver un espace de collaboration pour permettre le bon déroulement de la cyclo sportive<sup>290</sup>.

D'autres exemples de mécanismes d'effet de levier permettent de rendre compte de la symbolique attribuée aux mouvements sportifs. La dictée des Ardennaises participe également à cet effet mais cette fois-ci dans des retombées beaucoup plus symboliques. Elle participe à la mise en valeur de la course cycliste, de manière à susciter un engouement et renforcer un effet de mimétisme :

---

<sup>285</sup> CHALIP Laurence, « Towards Social Leverage of Sport Events », *op.cit.*, pp. 109-127,

<sup>286</sup> DEROM Inge et VANWYNSBERGHE Robert, « Extending the benefits of leveraging cycling events: evidence from the Tour of Flanders », *European Sport Management Quarterly*, 2015, vol. 15, n° 1, pp. 111-131.

<sup>287</sup> Entretien avec Giovanni BOZZI, Liège, le 6 février 2020.

<sup>288</sup> *Ibid.*

<sup>289</sup> *Ibid.*

<sup>290</sup> *Ibid.*

« C'est un petit texte où on va toucher au niveau primaire tous les réseaux confondus. A niveau du réseau secondaire, on touche juste notre institution provinciale au niveau de l'enseignement mais il y a quand même allez 1200-1300 élèves qui ont participé l'année passée. Et donc en fait c'est un texte basé sur Liège-Bastogne-Liège. L'année passée c'était un peu plus orienté sur Eddy Merckx... »<sup>291</sup>

Les effets de levier sont donc des stratégies qui multiplient les retombées symboliques et économiques des événements sportifs. Ceux-ci peuvent conduire les villes à « patrimonialiser » leurs événements sportifs. Il s'agit de la dernière partie de ce travail de fin d'études.

---

<sup>291</sup> *Ibid.*

## Partie IV : Vers une patrimonialisation des événements sportifs ?

### 1. La patrimonialisation des événements sportifs

Il a été vu que l'évènement sportif permet le développement des ressources personnelles et territoriales. Pour garantir des effets sur le long terme, il est important de mettre en place des dispositifs qui permettent de pérenniser les héritages des événements sportifs.

Face à la mondialisation de l'économie, le tissu économique local est fragilisé. Étant donné cette situation, les villes doivent redoubler d'inventivité et d'innovations afin de maîtriser leur secteur local et d'y attirer les investisseurs<sup>292</sup>. Cette situation crée une mise en concurrence entre les collectivités qui doivent faire valoir d'autres atouts, plus symboliques. Parmi ces atouts, la patrimonialisation participe à un retour en arrière, ce qui peut sembler paradoxal dans un monde en constante évolution, mais qui participe au renouveau des dynamiques territoriales<sup>293</sup>.

Les courses cyclistes participent à ce phénomène de patrimonialisation, ressource exogène des territoires. Certains auteurs mettent en avant la manière dont, au fil des années, la systématisation des événements sportifs peut contribuer à la mise en valeur de ce patrimoine et au renouveau des dynamiques territoriales qui en découlent<sup>294</sup>. Si la course cycliste s'inscrit dans la durée, elle peut devenir indissociable du territoire d'accueil. Par un phénomène de patrimonialisation, la course peut alors devenir un élément immatériel accroché à l'histoire d'une communauté. Elle fait l'objet de la dernière partie de cet écrit

Le patrimoine du sport correspond à la « capacité du sport, et par extension aux événements sportifs, à s'inscrire sur le territoire et dans l'identité locale »<sup>295</sup>. Si le patrimoine est vu comme un élément socle, constructeur de la nation, il est aujourd'hui une méthode d'affirmation des

---

<sup>292</sup> SENIL Nicolas et LANDEL Pierre-Antoine, « De la ressource territoriale à la ressource patrimoniale » in GLON Eric et PECQUEUR Bernard (dir.), *Au cœur des territoires créatifs. Proximités et ressources territoriales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p. 1.

<sup>293</sup> *Ibid.*, p. 5

<sup>294</sup> PINSON Joël, « Les événements sportifs patrimoniaux : développement d'un concept en émergence », *Téoros*, 2019, vol. 38, n° 1, pp. 1-18 ; FLEURIEL Sébastien & RASPAUD Michel, « Paris-Roubaix : l'imaginaire, le politique et le patrimoine. Vivre du patrimoine. Un nouveau modèle de développement ? », *op.cit.*, pp. 441-458.

<sup>295</sup> PINSON Joël, « Les événements sportifs patrimoniaux : développement d'un concept en émergence », *op.cit.*, p. 3.

territoires<sup>296</sup>. Ainsi, « l'évènementiel contribue à l'imagerie du lieu dans son ensemble »<sup>297</sup>. La patrimonialisation est finalement un prolongement de la ressource de l'évènement sportif.

Joël Pinson évoque sept éléments sur lesquels la patrimonialisation de l'évènement sportif peut se construire<sup>298</sup>. Les quatre premiers sont des éléments de base que sont la récurrence, qui répond à la définition des évènements sportifs réguliers qui a été faite dans ce travail<sup>299</sup>, la longévité, l'identification à un lieu particulier et la gouvernance locale de l'évènement. Les trois derniers permettent de renforcer le caractère unique de l'évènement dans des stratégies « de différenciation », le savoir-faire, la symbolique et le narratif.

Au regard de ces critères, seuls les évènements définis comme réguliers peuvent convenir à cette définition. Dès lors, il est analysé si oui ou non, Liège-Bastogne-Liège et la Flèche wallonne sont des évènements patrimoniaux.

Liège-Bastogne-Liège est en effet une course historique. D'ailleurs surnommée la « Doyenne », elle trouve sa place dans le calendrier cycliste dès 1891<sup>300</sup>. Elle remplit donc le critère de longévité. Concernant l'identification à un lieu particulier, bien que la course soit arrivée à Ans à partir des années 1990, pour revenir à Liège en 2019, elle n'a jamais changé de nom et a toujours été reliée d'une manière ou d'une autre à la Province de Liège en transitant par Bastogne qui contribue également à promouvoir cette course. Enfin, en ce qui concerne la gouvernance locale de l'évènement, il est clair qu'A.S.O est aujourd'hui le propriétaire privé de l'évènement. Toutefois, au vu des relations historiques tenues entre les acteurs des gouvernements locaux et A.S.O, de la participation de la Province de Liège, de la volonté de la Ville de Liège de récupérer la course et de la participation historique du Pesant Club Cycliste<sup>301</sup>, il peut être considéré que Liège-Bastogne-Liège répond au critère de la gouvernance locale de l'évènement.

Dès lors, Liège-Bastogne-Liège est un évènement sportif patrimonial.

---

<sup>296</sup> SENIL Nicolas et LANDEL Pierre-Antoine, « De la ressource territoriale à la ressource patrimoniale », *op.cit.*, p. 2.

<sup>297</sup> BESSY Olivier et SUCET André, « Une approche théorique de l'évènementiel sportif », *op.cit.*, p. 6.

<sup>298</sup> PINSON Joël, « Les évènements sportifs patrimoniaux : développement d'un concept en émergence », *op.cit.*, p. 5.

<sup>299</sup> Voir *supra*.

<sup>300</sup> MIGNOT Jean-François, « The history of professional road cycling », *op.cit.*, p. 12.

<sup>301</sup> Entretien avec Philippe REMMO, Ans, le 7 juillet 2020.

La Flèche Wallonne, quant à elle, présente également une récurrence puisqu'elle est un évènement sportif régulier. D'un point de vue historique, la Flèche wallonne ne possède ni la même aura, ni le même prestige que Liège-Bastogne-Liège. Toutefois, la course possède également une histoire car elle est tenue depuis 1936<sup>302</sup>. Elle remplit donc le critère de longévité. En ce qui concerne, la gouvernance locale, cette dernière est semblable à celle tenue pour Liège-Bastogne-Liège et les décideurs politiques hutois sont à même de vouloir conserver cette politique. La Flèche wallonne, par extension, une course en région wallonne, s'identifie à la fois à un territoire spécifique et vaste. Toutefois, le Mur de Huy est une réelle identification au territoire pour la population mais également les cyclistes :

« C'est assez unique comme site parce que en réalité on a bah ce fameux mur, cette déclivité, cet effort euh des sportifs et euh de par le passage, un endroit qui n'est pas non plus démesurément large et donc dès lors il y a une concentration de population qui donne ces images de ferveur populaire [...] On connaît parfois plus le Mur de Huy que la ville de Huy »<sup>303</sup>.

La Flèche wallonne est donc également un évènement sportif patrimonial.

Si la symbolique associée à la première est plus forte que celle associée à la seconde, elles restent toutefois liées dans leur histoire, dans leur toponymie « ardennaise » et dans leur gestion.

## 2. *Quelle utilité pour les territoires ?*

Certaines communes mettent en œuvre des politiques cherchant à mettre en valeur des passages clés de la course afin de, par après, valoriser leur territoire et générer de l'attraction touristique.

Le service du Tourisme de la Ville de Huy s'est cette année<sup>304</sup> concentré sur la symbolique du Mur de Huy et a décidé de baser son offre touristique autour d'un slogan : « *Le Mur is just the beginning* »<sup>305</sup> qui démontre la richesse patrimoniale sportive de la Ville mais aussi que le patrimoine continue et ne s'arrête pas au Mur de Huy. La course a donc permis de situer la ville

---

<sup>302</sup> MIGNOT Jean-François, « The history of professional road cycling », *op.cit.*, p. 12.

<sup>303</sup> Entretien avec Christophe COLLIGNON, Huy, le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

<sup>304</sup> BELGA, « La Ville de Huy lance la saison estivale au Mur de Huy », *RTBF.be*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.rtb.be/> (consultée le 21 juillet 2020).

<sup>305</sup> Entretien avec Christophe COLLIGNON, Huy, le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

de Huy sur la carte pour, par après, baser une offre touristique qui génère un flux plus large que la simple course :

« Je vais dire au niveau marketing et sur la marque déposée Mur de Huy, et bien on essaye de vendre plus largement la ville pour essayer de développer une politique d'offres de détente, d'offres touristiques plus structurées »<sup>306</sup>.

La patrimonialisation est donc la confirmation, en quelque sorte, de l'importance que représentent les événements sportifs pour les territoires locaux. Par la mise en valeur du patrimoine sportif, les communes capitalisent sur une association entre l'historique, le culturel et le sportif. C'est le lien immatériel qui lie le territoire et l'évènement<sup>307</sup> :

« Je pense que les Liégeois sont quand même... s'identifient quand même à leur épreuve qui est quand même aussi la mise en valeur de tout un relief, de toute une nature qui est propre aux versant ardennais de la vallée »<sup>308</sup>.

Il faut toutefois relativiser cette importance du patrimoine. Le risque est que l'identification à un lieu particulier n'est jamais que relative et peut changer avec le temps. Le lieu dépend de l'importance que les gouvernants locaux accordent à l'évènement sportif. Le parcours d'une course cycliste n'est jamais définitif, un changement de parcours peut conditionner l'existence d'un patrimoine. Le cyclisme, par son absence d'infrastructures, est en constante mouvance et repose sur un imaginaire et une narration pour maintenir les ressources territoriales, personnelles et patrimoniales existantes.

---

<sup>306</sup> Entretien avec Christophe COLLIGNON, Huy, le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

<sup>307</sup> BOURBILLÈRES Hugo, EVRARD Barbara et CHARRIER Dominique, « Compréhension de l'impact territorial des événements sportifs : pour que l'acteur s'implique en pleine connaissance des effets induits », *op.cit.*

<sup>308</sup> Entretien avec Alain JACQUES, Liège, le 7 juillet 2020.



## Conclusion

Ce travail cherchait à mettre en perspective la manière dont la Province de Liège et ses communes pouvaient utiliser les courses cyclistes professionnelles en termes d'héritages. Il était conduit par la question suivante : « De quelle manière les courses cyclistes professionnelles en Province de Liège participent-elle, depuis 2010, au développement des territoires locaux ? ».

Après avoir mis en perspective la politique sportive dans son environnement politique et sportif, il a été tenté de définir l'évènement sportif puis d'en émettre une typologie.

La politique du sport se caractérise par deux éléments qui sont le moteur que joue les personnalités politiques et les institutions dans lesquelles elles se déroulent. La Province de Liège a investi et s'est investie dans un secteur peu probant en Région wallonne. En finançant le sport de haut de niveau, notamment par l'évènementiel, la Province de Liège acquiert à la fois une visibilité aux yeux des partenaires et du public mais également une légitimité dans son action. La politique sportive et les évènements sportifs dépendent des moyens mis en œuvre par les personnes et de leurs stratégies d'investissement personnel. Dans les deux cas, le sport est également dépendant du temps, des infrastructures et des réseaux d'acteurs existant.

Le sport, en restant le parent pauvre, est mis en avant par un acteur secondaire de la scène politique qu'est la Province. Il a été vu que les héritages en termes de courses cyclistes présentent des impacts à cinq niveaux : sur les politiques menées par les pouvoirs publics en alimentant ou en accélérant certains processus, sur les réseaux d'acteurs créés et entretenus pendant les évènements, sur les connaissances des parties prenantes, il est également une manière d'instrumentaliser les émotions au service des élus mais également du territoire, enfin la Province a mis en place des mécanismes d'effet de levier pour générer des retombées symboliques. Finalement, l'émergence du phénomène de patrimonialisation montre que les évènements sportifs peuvent être intégrés et développés à un niveau encore supérieur.

Ces conséquences sont à la fois des stratégies édictées par la Province afin de renforcer la visibilité de son institution et de son territoire mais également des opportunités induites par des bonnes relations avec les structures organisatrices, ainsi que par un financement conséquent

dans le sport cycliste. Finalement, la situation profite à la fois à la Province de Liège mais également aux communes.

D'autres questionnements à ce stade restent en suspens et pourraient faire l'analyse d'un travail ultérieur. Par exemple, comment se nouent et s'entretiennent les relations entre parties prenantes dans les réseaux sportifs via, par exemple, la théorie des réseaux interdépendants ? Comment émergent ces relations entre acteurs politiques et sportifs ? Comment rationaliser la politique sportive en termes d'infrastructures ? Par quels moyens construire une nouvelle gouvernance du sport ?

A ce stade, la politique du sport est coincée, à l'image du rôle de la Province, entre deux extrêmes que sont le désintéressement total ou la potentialité absolue.

Finalement, la candeur de l'enfant face à la complexité de l'organisation du Tour d'Italie 2006, à Seraing, est aujourd'hui un peu atténuée et ainsi, la « Grande boucle » est bouclée.

# Bibliographie

## Articles de revues scientifiques

- BESSY Olivier et SUCET André, « Une approche théorique de l'événementiel sportif », *Mondes du tourisme*, 2016, n° 11, pp. 1-18.
- BOLZ Daphné, « L'événement en histoire culturelle du sport : essai d'historiographie », *Movement & Sport Sciences*, 2014, vol. 86, n°4, pp. 81-91.
- BOUVET Patrice, « Les « retombées » des événements sportifs sont-elles celles que l'on croit ? », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 2013, n° 13, pp. 1-25.
- BRETON Jean-Marie, « Sport, tourisme, environnement et développement local durable (activités récréatives et sportives et protection de l'environnement : le cas du Parc national de la Guadeloupe) », *Revue Juridique de l'Environnement*, 2010, vol. 35, n° 2, pp. 219-230.
- BULL Chris et LOVELL Jane, « The Impact of Hosting Major Sporting Events on Local Residents: an Analysis of the Views and Perceptions of Canterbury Residents in Relation to the *Tour de France* 2007 », *Journal of Sport & Tourism*, 2007, vol. 12, n° 3-4, pp. 229-248.
- CHAIX Pierre et CHAVINIER-RELA Sabine, « Évolution de la demande sociale de sport et remise en cause de la compétition », *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2015, vol. LIV, n° 3, pp. 85-97.
- CHALIP Laurence, « Towards Social Leverage of Sport Events », *Journal of Sport & Tourism*, 2006, vol. 11, n° 2, pp. 109-127.
- CHALIP Laurence et FAIRLEY Sheranne, « Thinking strategically about sport events », *Journal of Sport & Tourism*, 2019, vol. 23, n° 4, pp. 155-158.
- CHAPPELET Jean-Loup, « Mega Sporting Event Legacies: A Multifaceted Concept », *Papeles de Europa*, 2012, n° 25, pp. 76-86.
- CHAPPELET Jean-Loup et PINSON Joël, « Évolutions des politiques publiques d'accueil d'événements sportifs », *Revue européenne de management du sport*, 2015, n° 45, pp. 8-16.
- CONORD Fabien, « Le cyclisme en guerre froide, mythes et réalités », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2020, n° 1, pp. 45-58.
- CORNELISSEN Scarlett, « Our struggles are bigger than the World Cup': civic activism, state-society relations and the socio-political legacies of the 2010 FIFA World Cup ». *The British journal of sociology*, 2012, vol. 63, n°2, pp. 328-348.

- DE NOOIJ Michiel et VAN DEN BERG Marcel, « The Bidding Paradox: Why Politicians Favor Hosting Mega Sports Events Despite the Bleak Economic Prospects », *Journal of Sport and Social Issues*, 2018, vol. 42, n° 1, pp. 68-92.
- DEFOSSE Jérôme, « Le projet de Centre de formation pour sportifs de haut niveau (CFSHN) », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2017, vol. 2352, n° 27, pp. 5-38.
- DEROM Inge et VANWYNSBERGHE Robert, « Extending the benefits of leveraging cycling events: evidence from the Tour of Flanders », *European Sport Management Quarterly*, 2015, vol. 15, n° 1, pp. 111-131.
- FAGNONI Édith et CASTOLDI Léo, « De l'événement sportif au sport business: le Tour de France », *Bulletin de l'association de géographes français*, Géographies, 2018, vol. 95, n° 1, pp. 129-143.
- FAVERO Jean-Pierre, « Le duel cycliste Bartali Coppi, instrumentalisation politique ou la nouvelle image de l'Italie d'après-guerre ? », *Sciences sociales et sport*, 2018, vol. 12, n° 2, pp. 151-180.
- FERREZ Sylvain et SOLINI Laurent, « De la réciproque des relations ? », *Sciences sociales et sport*, 2017, vol. 10, n° 1, pp. 13-19.
- FERRAND Alain et CHAPPELET Jean-Loup, « « Smaller is beautiful » : vers de plus petits événements sportifs ? », *Reflète et perspectives de la vie économique*, 2015, vol. LIV., n°3, pp. 111-125.
- FUMEY Gilles, « Le Tour de France ou le vélo géographique », *Annales de géographie*, 2006, vol. 650, n° 4, pp. 388-408.
- GARCÍA César, « The Use of Sports as a Tool of Public Diplomacy in Regions or 'Stateless Nations': The Case of the Basque Country in Contemporary Spain », *Journal of Sports Media*, 2012, vol. 7, n° 2, pp. 115-128.
- GASPARINI William et KOEBEL Michel, « Pratiques et organisations sportives : pour un comparatisme réflexif », *Sciences sociales et sport*, 2015, vol. 1, n° 8, pp. 9-19.
- GIFT Thomas et MINER Andrew, « "DROPPING THE BALL": The Understudied Nexus of Sports and Politics », *World Affairs*, 2017, vol. 180, n° 1, pp. 127-161.
- GIULANOTTI Richard, ARMSTRONG Gary, HALES Gavin, et al., « Sport mega-events and public opposition : A sociological study of the London 2012 Olympics », *Journal of Sport and Social Issues*, 2015, vol. 39, n°2, pp. 99-119.
- HALLEUX Jean-Marie et al., « Le redéploiement économique de la Wallonie face à la diversité de ses territoires », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2019, vol. 37, n° 2442-2443, pp. 5-118.
- HOULLIER-GUIBERT Charles-Edouard, « Compétition entre villes pour l'Olympe. L'absence de différenciation territoriale », *Netcom, Réseaux, communication et territoires*, 2009, vol. 23 n° 1-2, pp. 127-142.

- HOULLIER-GUIBERT Charles-Edouard, « De la communication publique vers le marketing des territoires: approche microsociologique de la fabrication de l'image de marque », *Gestion et management public*, 2012, vol. 1, n° 2, pp. 35-49.
- JACCARD Émilie, BAYLE Emmanuel et LANGENBACH Marc, « La gouvernance des stations de montagne et leurs politiques sportive et touristique : Les enseignements du cas de Villars-sur-Ollon », *Gestion et management public*, 2016, vol. 5, n° 1, pp. 87-105.
- JUNOD Thomas, « Grands événements sportifs : des impacts multiples », *Finance & Bien Commun*, 2007, vol. 26, n° 1, pp. 92-93.
- KOEBEL Michel, « Le sport, enjeu identitaire dans l'espace politique local », *Savoir/agir*, Editions du Croquant, 2011, pp. 39-47.
- LARSON Daniel J. et WON Doyeon, « Road cycling event preferences for racing cyclists », *International Journal of Sports Marketing and Sponsorship*, 2012, vol. 13, n° 2, pp. 27-42.
- LELOUP Fabienne, « La transcommunalité à l'épreuve du fédéralisme : une illustration en Région wallonne », *Revue française d'administration publique*, 2017, vol. 162, n° 2, pp. 353-368.
- MORROW Stephen et IDLE Catharine, « Understanding Change in Professional Road Cycling », *European Sport Management Quarterly*, 2008, vol. 8, n° 4, pp. 315-335.
- PINSON Joël, « Heritage sporting events: theoretical development and configurations », *Journal of Sport & Tourism*, 2017, vol. 21, n° 2, pp. 133-152.
- PINSON Joël, « Les événements sportifs patrimoniaux : développement d'un concept en émergence », *Téoros*, 2019, vol. 38, n° 1, pp. 1-18.
- PREUSS Holger, « A framework for identifying the legacies of a mega sport event », *Leisure studies*, 2015, vol. 34, n° 6, pp. 643-664.
- SMITH Andrew, « Leveraging sport mega-events: new model or convenient justification? », *Journal of Policy Research in Tourism, Leisure and Events*, 2014, vol. 6, n° 1, pp. 15-30.
- THIBAUT Anouck, « Les politiques du sport dans la Belgique fédérale », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2000, vol. 1683, n°18, pp. 1-45.
- VERSTRAETE Dylan et al., « Les rôles, fonctions et choix politiques des bourgmestres en Wallonie et à Bruxelles », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2018, vol. 2376, n° 11, pp. 5-52.
- WAHL Alfred, « Sport et politique, toute une histoire ! », *Outre-Terre*, 2004, vol. 8, n° 3, pp. 13-20.
- ZINTZ Thierry et WINAND Mathieu, « Les fédérations sportives », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2013, vol. 2179, n° 14, pp. 5-52.

## Ouvrages

- BARGET Éric et GOUGUET Jean-Jacques, *Événements sportifs: impacts économique et social*, Bruxelles, De Boeck, 2010, 462 pages.
- BAYEUX Patrick, *Le sport et les collectivités territoriales*, Paris, Presses universitaires de France, 2013, 127 pages.
- KINGDON John W., *Agendas, Alternatives and Public Policies*, New York, Harper Collins, 1995, 254 pages.
- KÜBLER Daniel et DE MAILLARD Jacques, *Analyser les politiques publiques*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2009, 221 pages.

## Contributions à un ouvrage collectif

- BAYEUX Patrick, « L'intercommunalité sportive, moteur d'une nouvelle gouvernance sportive locale ? » In AUGUSTIN Jean-Pierre (coord.), *Territoires et pratiques sportives*, Sud-Ouest européen, tome 13, 2002, pp. 85-94.
- BRETIN Karen et CARITEY Benoît, « Les morales sportives ont-elles un fondement politique ? », In CARITEY Benoît et WOLIKOW Serge (dir.), *Les autres lieux du politique*, Territoires contemporains, Centre Georges Chevrier, Université de Bourgogne, 2002, pp. 1-8.
- FLEURIEL Sébastien et RASPAUD Michel, « Paris–Roubaix : l'imaginaire, le politique et le patrimoine » in FURT Jean-Marie et FAZI André (ed.), *Vivre du patrimoine. Un nouveau modèle de développement ?*, Paris, L'Harmattan, 2012, pp. 441-458.
- MIGNOT Jean-François, « The History of professional road cycling », in VAN REETH Daam et LARSON Daniel Joseph (dir.), *The Economics of Professional Road Cycling*, vol. 11, Cham, Springer International Publishing, 2016, pp. 7-31.
- PINSON Joël et CHAPPELET Jean-Loup « Performance de la politique publique 'Lausanne, Capitale Olympique' » in WINAND Mathieu et ZINTZ Thierry (ed.), *Management et évaluation de la performance, un défi pour les organisations sportives*, Louvain-La-Neuve, De Boeck, 2014, pp. 67-83.
- SCHEERDER Jeroen, ZINTZ Thierry, et DELHEYE Pascal, « The organisation of sports in Belgium. Between public, economic and social profit » in SOBRY Claude (dir.), *Sports governance in the world: a sociohistoric approach. The organization of sport in Europe: a patch-work of institutions, with few shared points*, Paris, Le Manuscrit, 2011, pp. 84-113.
- SENIL Nicolas et LANDEL Pierre-Antoine, « De la ressource territoriale à la ressource patrimoniale » in GLON Eric et PECQUEUR Bernard (dir.), *Au cœur des territoires créatifs. Proximités et ressources territoriales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016, pp. 1-9.

## Documents académiques

- BEHRENDT Christian et al., « Etude sur les hypothèses d'avenir des provinces wallonnes », *Association des Provinces Wallonnes (APW)*, 2018, pp. 1-578.
- GRANDJEAN Geoffrey, « Guide de la rédaction du mémoire », *Université de Liège, Département de Science Politique*, 2014, pp. 1-120.
- VAN REETH Daam, « Road cycling TV viewing report 2019 », *KU Leuven, faculty of economics & business*, 2020, pp. 1-50.

## Communication dans des colloques

- BOURBILLÈRES Hugo, EVRARD Barbara et CHARRIER Dominique, « Compréhension de l'impact territorial des événements sportifs : pour que l'acteur s'implique en pleine connaissance des effets induits » in *Actes du colloque de l'Université de Rennes 2*, 6 et 7 juin 2018.
- SCHOENY Alain, « L'évènementiel sportif, au croisement d'enjeux patrimoniaux, économiques et politiques, un élément structurant pour un territoire? » in *Les 21es Rendez-vous de l'Histoire - La puissance des images. Sport et Grands Evénements sportif, un patrimoine pour les territoires*, Blois, France, 10-14 octobre 2018.

## Lois

- Décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française (M.B. du 7 octobre 2019).

## Documents officiels

- Compte rendu intégral de la commission spéciale chargée de contrôler l'action du Gouvernement wallon dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, Parlement wallon, mardi 19 mai 2020, doc. n°117 (2019-2020), 149 pages.
- Déclaration de politique provinciale 2018-2024, Collège provincial de Liège, 20 décembre 2018, 60 pages.
- Livre blanc sur le sport, Commission Européenne, 11 juillet 2007, 22 pages.

## Articles de presse en ligne

- BELGA, « La Sicile accueillera les quatre premières étapes du Giro, un chrono pour débiter », *RTBF.be*, 24 juillet 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://www.rtbf.be> (consultée le 7 août 2020).

- BELGA, « La Ville de Huy lance la saison estivale au Mur de Huy », *RTBF.be*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.rtb.be/?id=10540387> (consultée le 5 août 2020).
- INCONNU, « Le départ du Tour de France depuis Copenhague reporté de 2021 à 2022 », *Le Soir*, 3 août 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://www.lesoir.be/> (consultée le 7 août 2020).
- PLIMFIN Edouard, « Le Tour de France 2018 en chiffres », *Le Monde*, 7 juillet 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://www.lemonde.fr/> (consultée le 3 août 2020).

## Sites internet

- Site internet d'A.S.O, disponible à l'adresse suivante : <https://www.aso.fr/fr> (consultée le 27 juillet 2020).
- Site internet « *Flanders Classics* », disponible à l'adresse suivante : <https://www.flandersclassics.be/fr> (consultée le 6 août 2020).
- Site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « L'ADEPS c'est... », disponible à l'adresse suivante : <http://www.sport-adepts.be/> (consultée le 11 août 2020).
- Site internet du Ministre Crucke, « Grande réforme du mécanisme de subventionnement des infrastructures sportives en Wallonie », disponible à l'adresse suivante : <https://crucke.wallonie.be/> (consultée le 17 juillet 2020).
- Site internet « *Procylingstats.com* », disponible à l'adresse suivante : <https://www.procylingstats.com/> (consultée le 11 août 2020).
- Site internet du SPW Infrastructures de la Région wallonne, « *Infrasports* », disponible à l'adresse suivante : <https://infrastructures.wallonie.be/pouvoirs-locaux/subsides/infrasports.html> (consultée le 11 août 2020).
- Site internet du Tour de France, « Les chiffres médias du Tour de France 2019 », disponible à l'adresse suivante : <https://www.letour.fr/fr/la-course/chiffres-medias> (consultée le 10 août 2020).
- Site internet de l'UCI, « calendrier route 2020 », disponible à l'adresse suivante : <https://www.uci.org/fr/route/calendrier> (consultée le 12 août 2020).
- Site internet de la « *Vuelta a Pais Vasco* », disponible à l'adresse suivante : <https://www.itzulia.eus/> (consultée le 6 août 2020).
- Site internet de Wallonie Belgique Tourisme, « Nos Belges célèbres Eddy Merckx : "l'ogre de Tervuren" », disponible à l'adresse suivante : <https://walloniebelgiquetourisme.be/> (consultée le 27 juillet 2020).